

2.3.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.3.2.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

La sensibilité des villages au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les villages promontoires (1) et de plateau relativement plat et ouvert présentent une sensibilité accrue, les franges urbaines étant fortement exposées et les percées visuelles étant potentiellement plus nombreuses depuis le centre-bourg,
- les villages de plateau ondulé (2) offrent des perceptions différentes en fonction des ondulations marquées du relief et de la présence de masques visuels. Ce sont généralement les franges urbaines qui sont les plus exposées, les vues depuis le centre-bourg étant généralement filtrées par la densité des constructions,
- les villages de haut de vallon (3) présentent essentiellement une sensibilité au niveau de leur frange exposée, le reste du village étant implanté sur le coteau de la vallée. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- les villages de fond de vallée (4) sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Ces villages sont toutefois sensibles au surplomb,
- les villages des massifs forestiers ou les villages-bosquets (ceinture arborée dense) présentent des sensibilités moindres ou peu de sensibilités, les vues vers le site étant filtrées par la végétation.

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches, de par leur situation sur le même plateau agricole accueillant le projet éolien. Le projet éolien doit alors respecter un recul suffisant pour éviter les effets d'écrasement, de surplomb et de rapport d'échelle disproportionné.

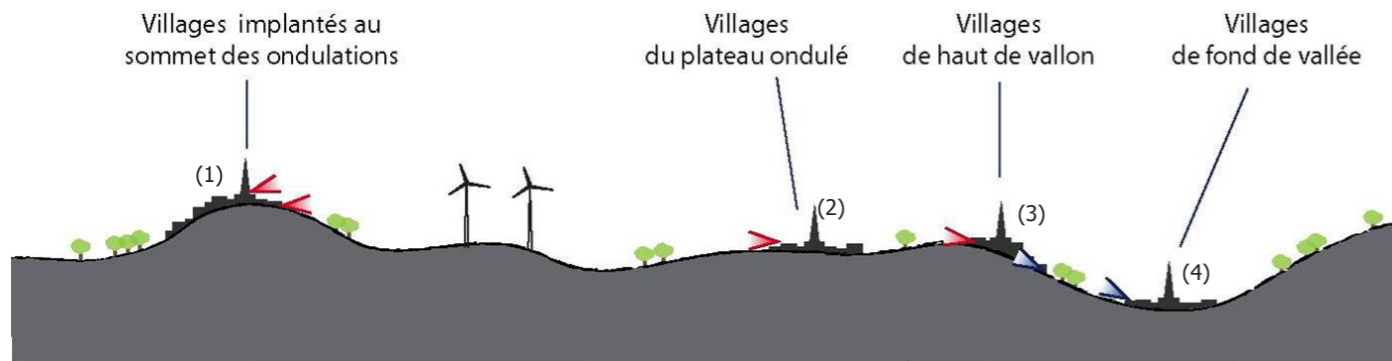
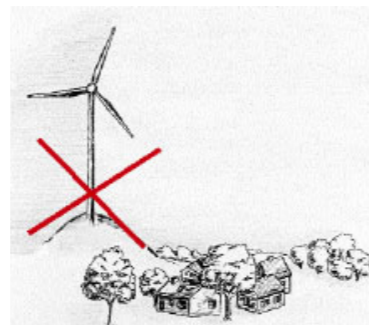


FIGURE 25 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES ZONES BÂTIES EN FONCTION DE LA POSITION DES VILLAGES



2.3.2.2. ANALYSE DES INTERACTIONS ENTRE LE SECTEUR D'ÉTUDE ET LES LIEUX DE VIE

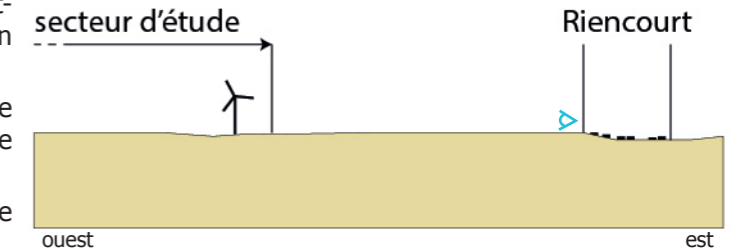
Les villages entrant directement en interaction avec le secteur d'étude sont les villages environnants, à savoir Riencourt, Cavillon, Oissy, Dreuil-les-Molliens, Molliens-Dreuil, Montagne-Fayel et Souest.

Le village de Riencourt

Le village de Riencourt se niche dans le vallon du Saint-Landon. Son urbanisation s'inscrit sur le versant ouest, en rive gauche du cours d'eau.

Les vues sur le secteur d'étude sont limitées à la frange ouest du bourg, par la rue qui franchit le coteau (rue d'En-Haut).

Le parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines ne se découvre également qu'à partir de la sortie du village.



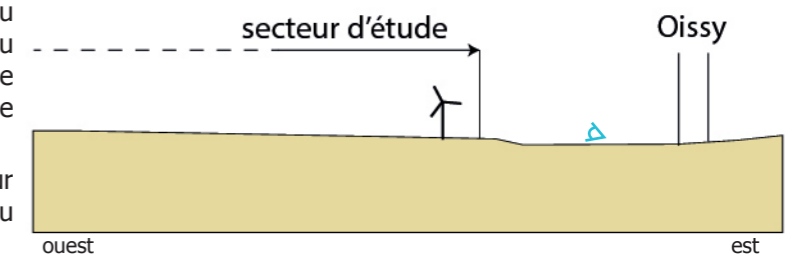
Photographie 10 : vue en direction du secteur d'études depuis la sortie ouest de Riencourt

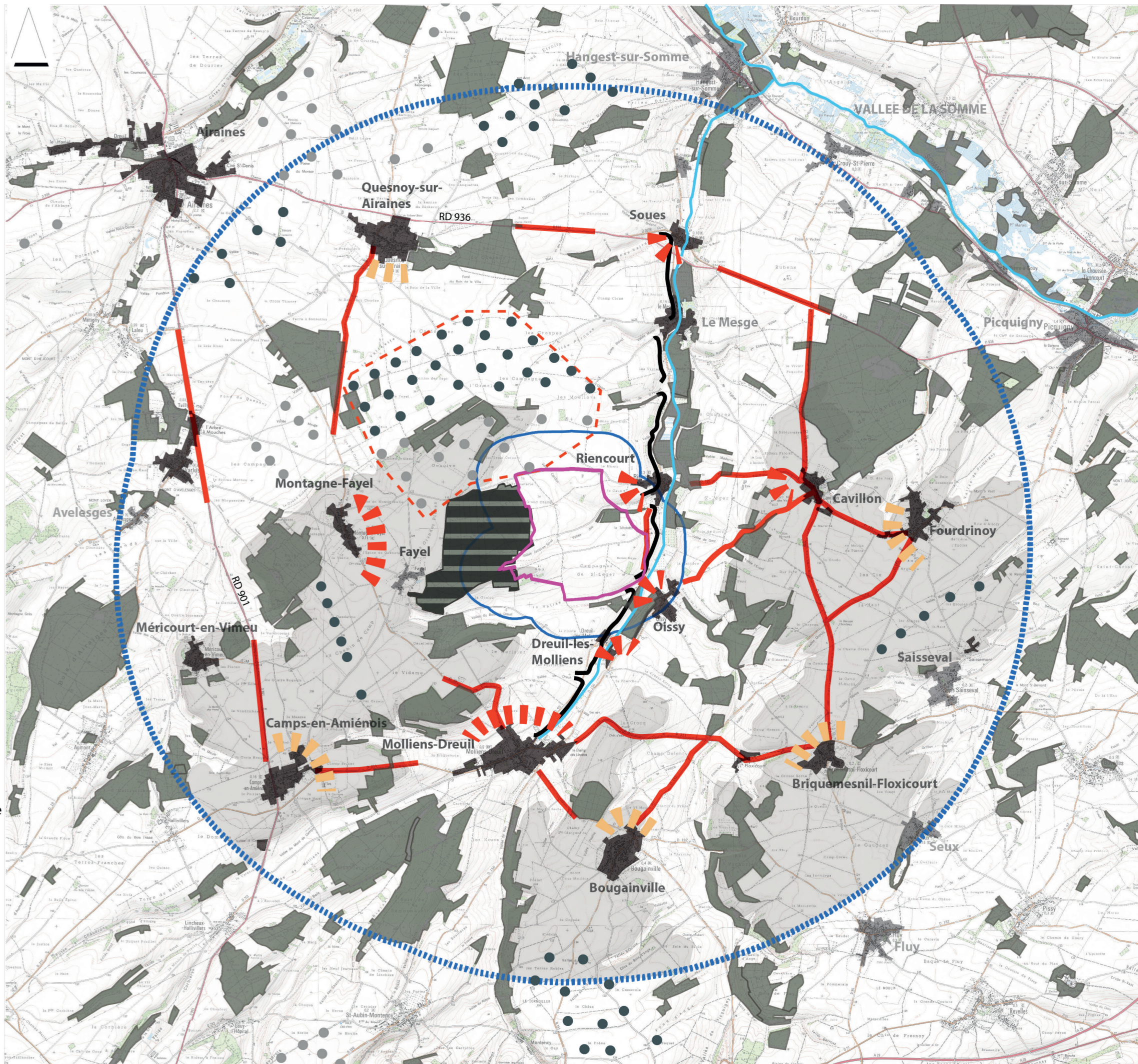
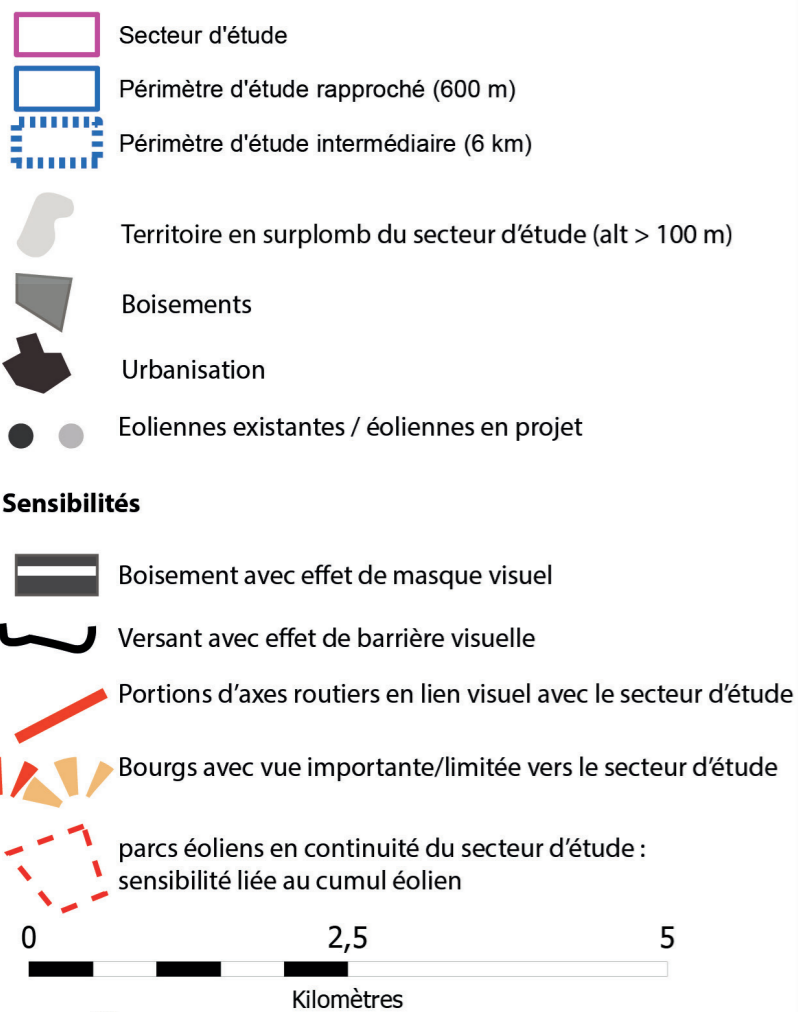
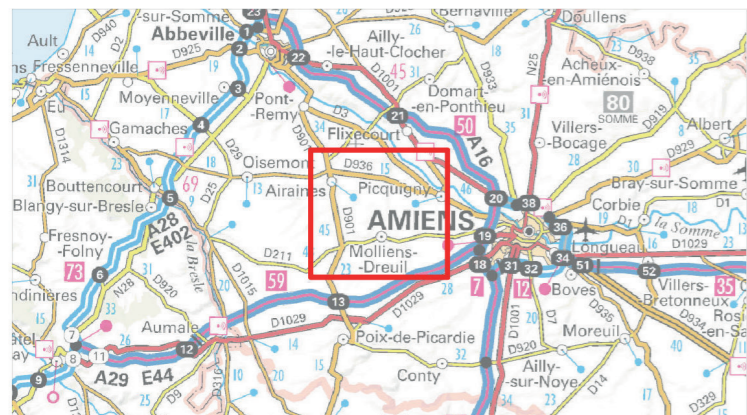
Le village d'Oissy

Le village d'Oissy s'inscrit en rive droite du ruisseau du Saint-Landon, au niveau d'un élargissement du vallon lié à la présence d'une vallée sèche. Le village s'inscrit en surplomb du vallon, à la pointe de cette confluence.

Le village s'étend en forme de village rue autour d'un axe principal pointé en direction du château d'Oissy, actuellement à l'état de ruines.

Le bois du parc occupe largement le versant est et se prolonge sur le versant ouest avec le bois du Camp Dolent. Des prairies humides occupent le fond du vallon. Le secteur d'étude est notamment visible en contre-plongée depuis le fond du vallon.







Photographie 11 : vue en direction du secteur d'étude depuis le fond du vallon (bassin de vie d'Oissy)

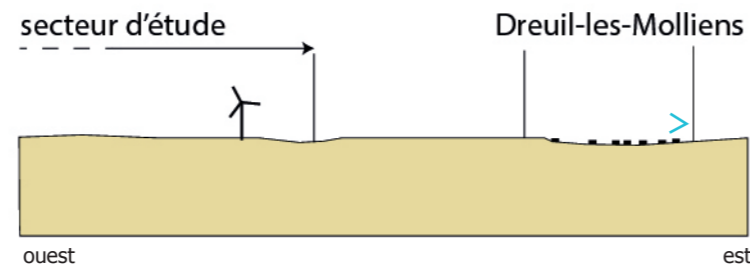


Photographie 12 : vue en direction du secteur d'étude depuis l'urbanisation contemporaine de Dreuil-les-Molliens en rive droite du St Landon

Le village de Dreuil-les-Molliens

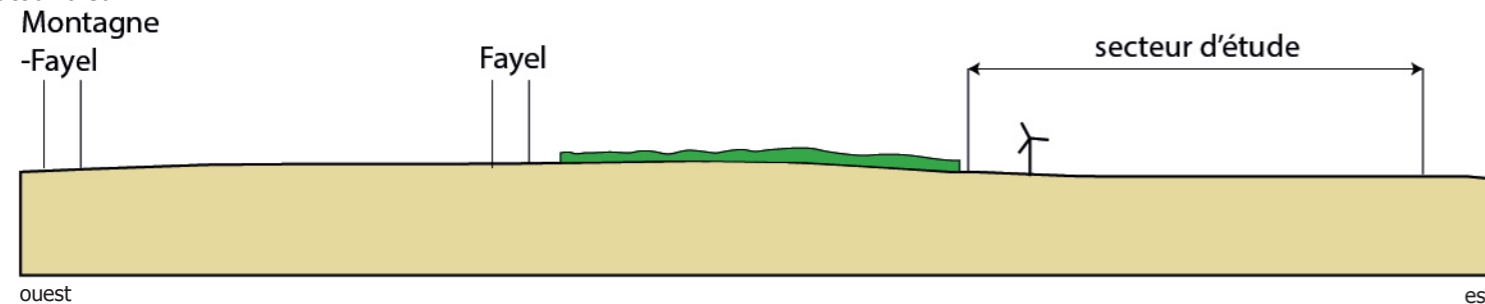
Situé sur la commune de Molliens-Dreuil, ce village s'étend le long de deux axes routiers situés en partie haute de versant, parallèlement et de part et d'autre du vallon. Le hameau historique est implanté en fond de vallon, le long du Saint-Landon.

Les vues sur le secteur d'étude concernent en particulier l'urbanisation du versant est, l'urbanisation du versant ouest se trouvant isolée par la crête du versant.



Le village de Montagne Fayel

Le village de Montagne-Fayel et le lieu-dit de Fayel sont séparés du secteur d'étude par le bois de Riencourt. Leur environnement visuel direct est celui du plateau, avec pour horizon les différents bois qui forment une grande clairière autour d'eux.



0 250 500 750 1000m

coupes au 1/25000e pour une impression au format A3

Rq : les éoliennes présentes sur les coupes sont figurées à titre indicatif et ne correspondent pas à une implantation réelle

2.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

2.3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX AXES ROUTIERS

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

La sensibilité des axes de communication au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- les routes de plateau ondulé (1) offrent de nombreuses vues vers le site, souvent filtrées par des boisements ou masquées par le relief. Les vues peuvent donc être ouvertes (1a), fermées (1b) ou filtrées (1c),
- les routes de fond de vallées (2) sont encadrées par le relief et la végétation, et n'offrent donc aucune vue vers le site,
- les routes de crête (3), implantées en hauteur, offrent des vues panoramiques vers le site éolien, mais filtrées par la végétation liées aux silhouettes des villages ou aux bosquets ;
- les routes de massifs forestiers (4) sont encadrées par la végétation et n'offrent aucune vue sur le projet éolien.

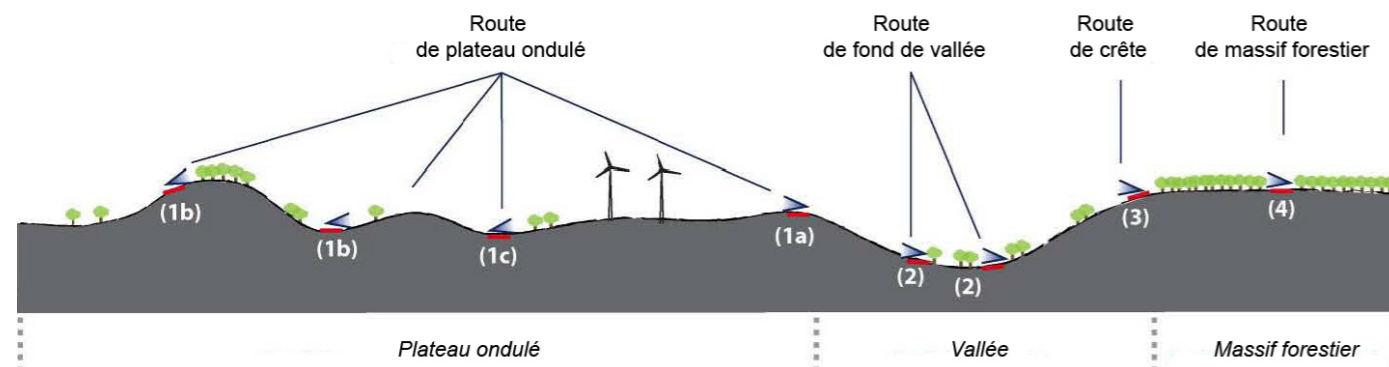


FIGURE 26 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES AXES DE COMMUNICATION EN FONCTION DE LEUR POSITION

2.3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDES

Le secteur d'étude est localisé entre la RD901 et la RD936, qui se rejoignent au niveau d'Airaines. Ces deux grands axes traversent des espaces principalement ouverts, les boisements étant situés plutôt à l'écart de ces grandes infrastructures. Ces routes offrent ainsi des vues lointaines en direction du secteur d'étude, au nord de Camps-en-Amiénois et au niveau du village de Tailly sur la RD901 et de part et d'autre de Soues sur le RD936.

Les infrastructures secondaires offrent de nombreuses vues sur le secteur d'étude à proximité de celui-ci, notamment :

- les routes menant aux villages de Cavillon et Fourdrinoy (à partir de Riencourt, Oissy, Souest et Briquesmil-Floxicourt), situées en surplomb du secteur d'étude,
- la route de Molliens-Dreuil à Briquesmesnil-Floxicourt,
- les routes reliant Molliens-Dreuil à Bougainville et à Camps-en-Amiénois,
- la route de Quesnoy-sur-Airaines à Montagne-Fayel.

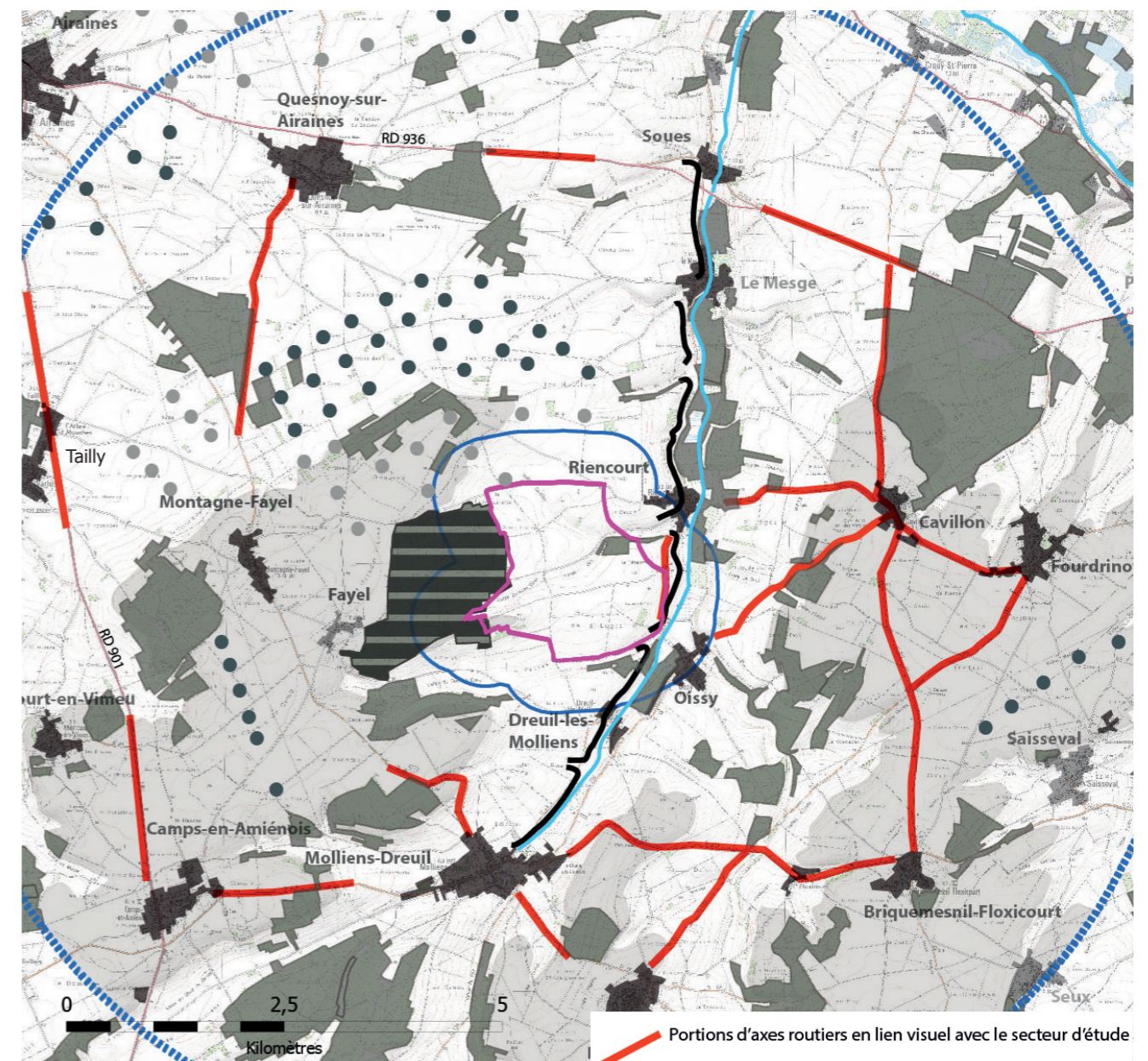


FIGURE 27 : SÉQUENCES ROUTIÈRES AVEC VUE VERS LE SECTEUR D'ÉTUDE



Photographie 13 : vue depuis la RD121 (route Riencourt - Cavillon) en direction du secteur d'étude



Photographie 14 : vue depuis la RD901 au nord de Camps-en-Amiénois en direction d'Airaines

Conclusion du volet paysage

Le projet s'inscrit dans le contexte des paysages vallonnés de l'Amiénois, déjà fortement marqués par le développement éolien. Il se positionne au sud du grand parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines et dans la continuité de son extension programmée.

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire présente dans l'ensemble un relief vallonné. Dans ce contexte, seules quelques séquences routières ainsi que des villages promontoires présentent des vues panoramiques où s'inscrira le projet.

A l'échelle du périmètre intermédiaire, les vues sont compartimentées par les variations de relief et les nombreuses vallées sèches du plateau. Positionné le long du Saint-Landon, affluent de la Somme, le secteur d'étude surplombe le vallon. Les vues depuis les fonds de vallée sont dans l'ensemble limitées par l'encaissement. A l'inverse, en s'éloignant du vallon, le terrain se réhausse et le secteur d'étude est dominé par les hauteurs de Cavillon, Fourdrinoy et Briquesmenil-Floxicourt. A l'ouest, le bois de Riencourt agit comme un point d'articulation dans le paysage, et positionne le projet à l'arrière-plan des vues.

Les principaux lieux de vie offrant des vues sur le projet sont Riencourt, Cavillon, Oissy, Dreuil-les-Molliens, Molliens-Dreuil et Montagne-Fayel. Les franges urbaines et les extensions urbaines contemporaines sont particulièrement sensibles.

Au delà, Bougainville, Briquesmenil-Floxicourt, Fourdrinoy, Méricourt-en-Vimeu, Le Mesge, Quesnoy-sur-Airaines, Airaines et Tailly offrent des vues partielles, limitées par la distance ou la présence de premiers plans.

3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

3.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée.

Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date de novembre 2015.

Dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le secteur d'étude. Ce dernier chevauche par ailleurs le périmètre de protection de deux monuments à proximité :

- l'église de Riencourt (église Saint Gervais et Saint Protais),
- le domaine du château à Oissy.

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude

On comptabilise 8 monuments historiques, classés ou inscrits. Il s'agit d'églises, de châteaux et de domaines. La description de ces sites sera reprise dans l'analyse des sensibilités.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
CAMPS-EN-AMIENOIS	inscription	04/03/1926	Eglise
FOURDRINOY	inscription	19/02/1926	Eglise Saint-Jean-Baptiste
OISSY	inscription	11/06/2001	Domaine du château
RIENCOURT	inscription	19/02/1926	Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais
QUESNOY-SUR-AIRAINES	inscription	19/11/1993	Château
TAILLY	inscription	10/10/1995	Domaine de Tailly - l'arbre à mouches
WARLUS	inscription	25/03/2009	Château et église Saint-Lambert
WARLUS	classement	01/12/1969	Eglise Saint-Apré

FIGURE 28 : MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PERIMETRE DE 6 KILOMETRES AUTOUR DU SECTEUR D'ETUDES



Photographie 15 : église Saint-Gervais et Protais à Riencourt











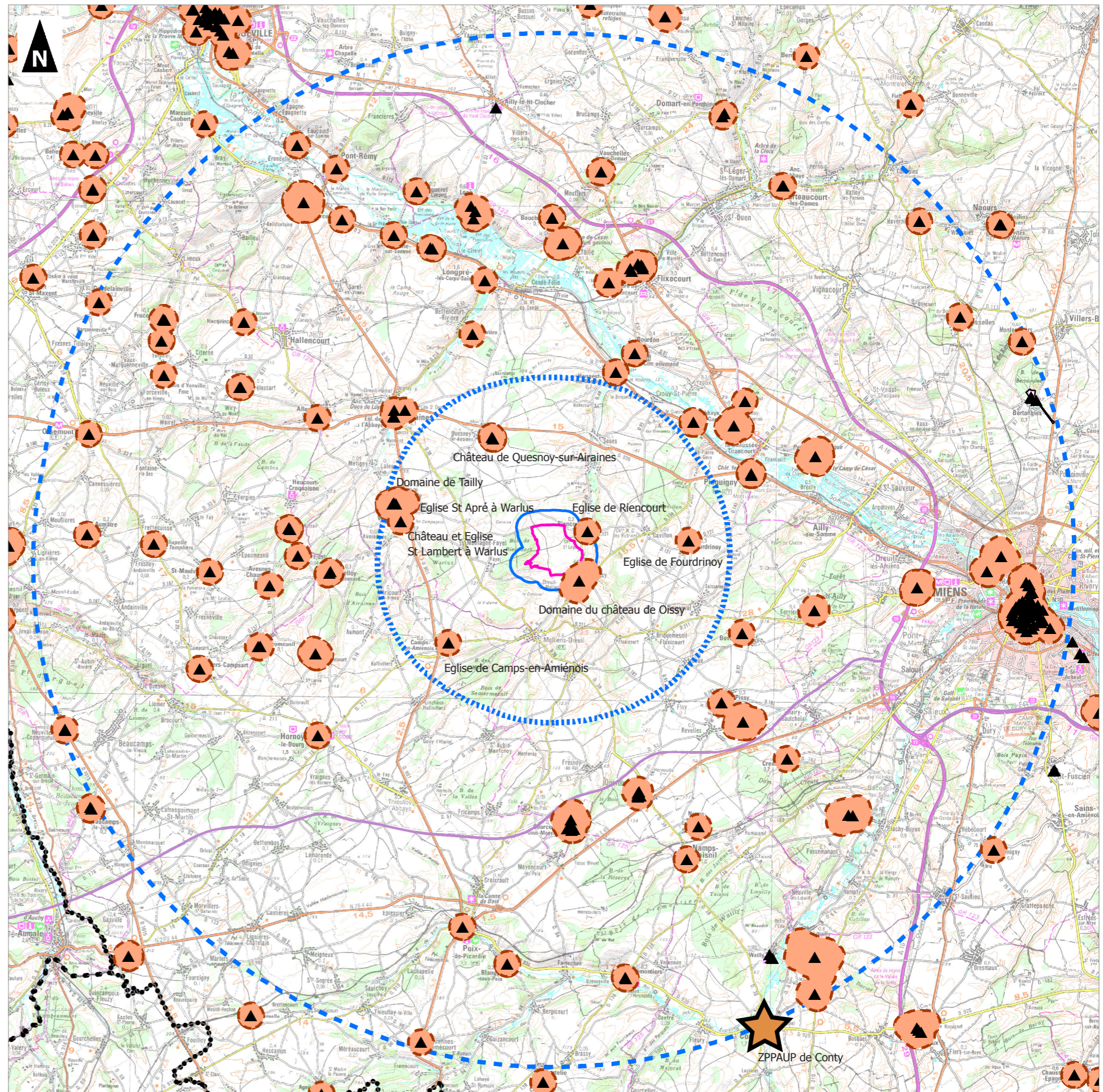
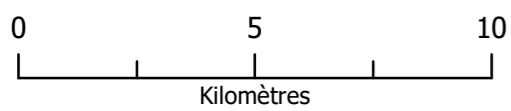
Photographie 16 : entrée du domaine du château de Oissy (et église non protégée de Oissy)

Page suivante :

FIGURE 29 : MONUMENTS HISTORIQUES ET ZPPAUP

Patrimoine

-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
-  Périmètre d'étude éloigné (20 km)
-  Limites départementales
-  Monument Historique
-  Périmètre de 500 m autour des monuments historiques
-  ZPPAUP



Au-delà du périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude

On comptabilise 91 monuments historiques, classés ou inscrits, au delà du périmètre de 6 kilomètres et dans le périmètre de 20 kilomètres autour du secteur d'étude, hors de la commune d'Amiens.

Les édifices protégés sont de différentes natures :

- patrimoine civil public et privé : moulins, halles, châteaux d'agrément, domaines...
- patrimoine religieux : églises, abbayes, presbytères, calvaires, croix...
- patrimoine militaire : châteaux, domaines...
- vestiges antiques : oppidum, camp romain...

Les églises et les châteaux représentent la majorité des édifices protégés. Situés à la fois sur les plateaux et au creux des vallées, ils sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les monuments en covisibilité avec le secteur d'étude, et potentiellement avec les éoliennes, seront décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AILLY-LE-HAUT-CLOCHER	classement	01/04/1910	Eglise de l'Assomption
AIRAINES	classement	12/07/1941	Eglise Saint-Denis
AIRAINES	classement	22/11/1932	Eglise Notre-Dame et Prieuré
AIRAINES	inscription	05/07/1926	Ancien château des ducs de Luynes
ALLERY	classement	20/02/1920	Eglise
AUMATRE	inscription	04/03/1926	Eglise
AVESNES-CHAUSSOY	inscription	25/01/1980	Château d'Avesnes
BELLOY-SUR-SOMME	classement	18/10/2011	Château d'En-Bas
BELLOY-SUR-SOMME	inscription	20/07/1966	Château d'En-Haut
BERNEUIL	classement	17/11/1921	Eglise Saint-Pierre
BERTANGLES	inscription	08/02/2001	Eglise Saint-Vincent
BERTANGLES	inscription	18/12/2009	Château de Clermont-Tonnerre
BETTENCOURT-RIVIERE	inscription	05/08/2011	Eglise Notre-Dame de-Rivière
BLANGY-SOUS-POIX	classement	27/08/1907	Eglise
BOUCHON	inscription	17/08/2001	Eglise Saint-Pierre
BOURDON	inscription	04/03/1926	Eglise
BOVELLES	inscription	28/08/1989	Château
CITERNE	inscription	04/11/1944	Moulin d'Yonville
CLAIRY-SAULCHOIX	inscription	18/03/2009	Domaine du Saulchoix
COCQUEREL	classement	10/09/1913	Eglise
CONTY	classement	05/10/2004	Eglise Saint-Vasst de Wailly
CONTY	classement	20/07/1908	Eglise
CONTY	inscription	04/08/1941	Château de Wailly
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	inscription	06/08/1989	Château
CREUSE	inscription	16/06/1905	Château
CROUY-SAINT-PIERRE	inscription	29/10/1969	Ancienne abbaye du Gard
DOMART-EN-PONTHIEU	classement	13/01/1905	Maison des Templiers
DOMART-EN-PONTHIEU	inscription	04/03/1926	Eglise Saint-Médard
DOMQUEUR	inscription	10/04/1992	Presbytère
DOUDELAINVILLE	inscription	04/03/1926	Eglise
DROMESNIL	inscription	23/10/1980	Château

FIGURE 30 : MONUMENTS HISTORIQUES AU DELA DU PERIMETRE DES 6 KILOMETRES ET HORS COMMUNE D'AMIENS
(Source : Airele)

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
EAUCOURT-SUR-SOMME	inscription	18/05/1926	Restes du château
EQUENNES-ERAMECOURT	inscription	02/11/1998	Eglise d'Equennes
ERONDELLE	classement	21/02/1964	Camp romain
FERRIERES	inscription	17/02/2003	Château
FLESSELLES	inscription	31/07/1979	Château
FLIXECOURT	inscription	23/12/1998	Usine Saint-Frères
FLIXECOURT	inscription	29/07/2013	Château de Flixecourt
FONTAINE-SUR-SOMME	inscription	30/03/1990	Château de Vieulaines
FONTAINE-SUR-SOMME	inscription	27/12/1974	Eglise de Vieulaines
FONTAINE-SUR-SOMME	classement	15/07/1941	Eglise Saint-Riquier
FREMONTIERS	inscription	14/12/1990	Moulin
FREMONTIERS	classement	10/10/2005	Eglise Saint-Pierre
FRETTECUISSÉ	inscription	18/05/1926	Chapelle des Templiers à Ecoreau
FRUCOURT	inscription	17/04/1931	Moulin à Vent
FRUCOURT	inscription	30/11/1995	Château
HALLEN COURT	classement	23/03/1942	Eglise
HANGEST-SUR-SOMME	classement	16/09/1907	Eglise
HAVERNAS	classement	28/09/1905	Calvaire
HAVERNAS	inscription	12/06/2014	Château d'havernas
HESCAMPS	inscription	19/02/1926	Eglise Saint-Martin
HESCAMPS	classement	15/09/1995	Eglise Saint-Vast d'Agnières
HEUCOURT-CROQUOISON	inscription	1er mars 1996	Eglise de Croquoison
HORNOY-LE-BOURG	inscription	17/02/2003	Château de Selincourt
HORNOY-LE-BOURG	inscription	28/04/1960	Halle en bois
HUPPY	classement	16/09/1907	Eglise
HUPPY	classement	30/11/2012	Croix
HUPPY	inscription	03/04/1926	Château
L'ETOILE	inscription	18/05/1926	Ancien prieuré de Moreaucourt
L'ETOILE	classement	04/02/1905	Oppidum dit Camp César
LA CHAUSSEE-TIRANCOURT	classement	04/02/1905	Oppidum dit Camp César
LIERCOURT	classement	20/07/1908	Eglise

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
LIERCOURT	classement	04/02/1905	Camp romain
LOEUILLY	inscription	25/03/2010	Demeure et parc de chasse
LONG	classement	26/10/2006	Eglise Saint-Jean Baptiste
LONG	inscription	01/12/2003	Château de Long
LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS	classement	20/07/1908	Eglise
MAREUIL-CAUBERT	classement	09/09/1908	Eglise Saint-Christophe
MERELESSART	inscription	16/12/1986	Château
MONTONVILLERS	inscription	17/07/2000	Eglise
MORVILLERS-SAINT-SATURNIN	classement	30/11/2005	Château de Digeon
NAMPS-MAISNIL	classement	19/01/1905	Eglise Saint-Martin de Namps-au-Val
NAMPS-MAISNIL	inscription	26/12/1976	Château de Namps-au-Mont
NAOURS	inscription	30/03/1976	Moulin à vent dit Westmolen
NAOURS	inscription	27/04/1961	Moulin de Belcan
NEUVILLE-COPPEGUEULE	inscription	16/02/1988	Manoir
OISEMONT	inscription	23/11/1982	Immeuble
PICQUIGNY	classement	06/04/1908	Eglise dite collégiale Saint-Martin
PICQUIGNY	classement	11/09/1906	Ruines du château
PISSY	inscription	22/05/1989	Château
POIX-DE-PICARDIE	classement	08/07/1910	Eglise Saint-Denis
PONT-REMY	inscription	08/01/1993	Château
POULAINVILLE	inscription	18/12/2009	Château de Clermont-Tonnerre
PROUZEL	inscription	27/04/1963	Château et son parc
QUEVAUVILLERS	inscription	13/08/2008	Château (Vieux et Grand)
REVELLES	inscription	18/03/2009	Domaine du Saulchoix
RUMIGNY	inscription	18/05/1926	Manoir
RUMIGNY	inscription	19/07/1926	Eglise
SAINT-FUSCIEN	inscription	27/05/1988	Abbaye
SAINT-MAULVIS	inscription	19/02/1926	Eglise Saint-Mendé
SENARPONT	inscription	25/01/2008	Eglise Saint-Denis
SENARPONT	inscription	15/06/1926	Restes du château
TILLOY-LES-CONTY	inscription	19/07/2004	Château
VAUCHELLES-LES-DOMART	classement	20/01/1976	Château de Vauchelles
VILLE-LE-MARCLET	inscription	23/12/1998	Usine Saint-Frères
VILLERS-CAMPSART	inscription	19/02/1926	Eglise de la Nativité de la Vierge

Patrimoine sur la commune d'Amiens

La ville d'Amiens concentre de nombreux monuments historiques. La plupart sont situés à l'intérieur du centre-ville et sont insérés dans un tissu urbain dense. Les covisibilités avec le plateau agricole à l'ouest d'Amiens sont quasi-inexistantes ou absentes.

A l'ouest d'Amiens, le gisement quaternaire situé sur le plateau est situé dans un contexte ouvert. Les vues en direction lointaines sont limitées par la situation basse (altitudes situées autour de 50 mètres) de la parcelle et la présence de boisements.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AMIENS	inscription	15/10/1974	Hôtellerie de l'Angle d'Or
AMIENS	classement	26/05/1977	Ancien hôtel des Trois-Cailloux
AMIENS	inscription	11/05/2009	Ancien hôtel des Trésoriers de France ou hôtel de Berny, actuellement Musée d'Art local et d'Histoire
AMIENS	inscription	29/07/2013	Hôtel de la préfecture du département de la Somme
AMIENS	inscription	09/02/1965	Hôtel-Dieu
AMIENS	inscription	08/09/1988	Ancien hôtel Christophle
AMIENS	classement	18/10/1994	Hôtel Bouctot-Vagniez, actuellement Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie
AMIENS	inscription	19/08/1947	Gisement de Saint-Acheul
AMIENS	inscription	20/10/1983	Gisement quaternaire
AMIENS	inscription	18/12/1940	Fontaine Saint-Julien
AMIENS	inscription	16/12/1965	Ancien évêché
AMIENS	classement	26/12/1906	Eglise Saint-Leu
AMIENS	classement	16/10/1906	Eglise Saint-Germain l'Ecoisais
AMIENS	inscription	08/12/1969	Eglise Saint-Acheul
AMIENS	inscription	18/12/1940	Ancien couvent des sœurs grises
AMIENS	inscription	04/08/1978	Citadelle
AMIENS	inscription	29/10/1975	Cirque municipal
AMIENS	inscription	10/05/1995	Cimetière de la Madeleine
AMIENS	classement	04/02/1905	Cathédrale Notre-Dame
AMIENS	classement	02/06/1966	Ancienne caserne Stengel
AMIENS	inscription	22/01/1979	Bibliothèque municipale
AMIENS	inscription	07/08/1926	Beffroi
AMIENS	inscription	18/12/1940	Restes de l'abbaye Saint-Jean-des-Prémontrés

FIGURE 31 : MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA COMMUNE D'AMIENS

(Source : Airele)

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AMIENS	inscription	23/05/2014	Maison
AMIENS	inscription	16/07/2009	Couvent de la Visitation-Sainte-Marie
AMIENS	inscription	31/03/2009	Ecole du Sacré-cœur
AMIENS	inscription	11/07/2008	Maisons
AMIENS	inscription	11/07/2008	Hotel particulier
AMIENS	inscription	26/01/2007	Onze maisons anciennes du quartier Saint-Leu
AMIENS	classement	12/09/2007	Eglise Sainte-Anne
AMIENS	inscription	11/06/2001	Manufacture de Velours et Coton Cosserat
AMIENS	inscription	17/08/2001	Hôtel Bulot
AMIENS	inscription	17/08/2001	Eglise Saint-Rémi et couvent des Cordeliers
AMIENS	inscription	07/01/1999	Hôtel Acloque
AMIENS	inscription	09/12/1999	Imprimerie Yvert
AMIENS	inscription	30/01/1998	Maison Jules-Verne
AMIENS	inscription	29/06/1994	Palais de Justice
AMIENS	inscription	08/01/1993	Hôtel Blin de Bourdon
AMIENS	inscription	07/12/1993	Ancien grand séminaire
AMIENS	inscription	04/03/2003	Ensemble architectural
AMIENS	classement	11/12/1922	Théâtre
AMIENS	classement	21/05/2012	Musée de Picardie
AMIENS	classement	02/12/1986	Moulin Passe-Avant
AMIENS	classement	27/07/1987	Moulin Passe-Arrière
AMIENS	inscription	14/04/1954	Maison Cozette
AMIENS	inscription	11/01/1944	Immeubles
AMIENS	classement	21/12/1941	Maison du Sagittaire
AMIENS	inscription	18/05/1926	Maison dite du Samson
AMIENS	inscription	12/07/1978	Maison
AMIENS	inscription	18/05/1926	Logis du Roi
AMIENS	inscription	18/12/1940	Immeuble
AMIENS	inscription	19/07/1974	Immeuble
AMIENS	inscription	17/09/1943	Immeuble
AMIENS	classement	21/02/1941	Immeuble dit Maison du Bailliage ou la Malmaison

3.1.2. LES AVAP (EX-ZPPAUP)

La loi du 17 janvier 1983 et son décret d'application du 25 avril 1984 instituent les ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). La loi du 8 janvier 1993 étend le champ d'étude et d'application des ZPPAU aux paysages, elles deviennent des ZPPAUP.

Actuellement, les ZPPAUP sont progressivement remplacées par les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné compte deux AVAP : l'AVAP de Conty à environ 20 kilomètres au sud-est du secteur d'étude ; et l'AVAP d'Amiens, actuellement à l'état de projet, à une distance équivalente.

- ZPPAUP-AVAP de Conty

La transformation de la ZPPAUP de Conty en AVAP a été approuvée le 1er juillet 2014.

Cette aire de valorisation couvre la totalité du territoire communal de Conty et comprend :

- des secteurs paysagers : le plateau picard, le bois de Conty, le bois de Wailly, les vallées de la Selle et des Evoissons, la vallée sèche de Luzières,
- des secteurs urbains : le bourg de Conty, le village de Wailly et le hameau de Luzières.

Le projet éolien n'aura pas d'incidence sur les cônes de vue définis dans le projet de ZPPAUP : soit parce qu'ils sont orientés à l'opposé du parc (point de vue 1), soit parce que le bois de Wailly constitue une limite visuelle au nord (point de vue 2).

-AVAP d'Amiens

L'AVAP d'Amiens est actuellement à l'étude. Son périmètre correspond au fond de vallée de la Somme au sein de l'agglomération d'Amiens et s'étend sur 971 hectares.

Ces deux AVAP ne présentent pas de covisibilité avec le secteur d'étude.

3.1.3. PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

La vallée de la Somme est reconnue comme un haut lieu archéologique. Les implantations humaines y sont anciennes et ont laissé de nombreuses traces. Le parc de Samara, situé à 15 kilomètres à l'ouest d'Amiens, propose une reconstitution de cette histoire.

Les fouilles entreprises lors du tracé de l'autoroute A29 ont également mis à jour de nombreux sites, prouvant la fréquentation du territoire depuis plus de 500 000 ans.

L'atlas des paysages de la Somme précise que de nombreux vestiges antiques ont été retrouvés dans l'entité paysagère du secteur d'étude, notamment des cercles, fossés et enclos. Le passage de la voie romaine Amiens-Rouen explique l'abondance de vestiges gallo-romains retrouvés notamment à Montagne-Fayel, Quesnoy-sur-Airaines, Oissy...

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours «présomption de» et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien visé à vis des éléments du patrimoine archéologique.

Les services de la DRAC devront être consultés lors de la définition précise du projet et devront être saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.

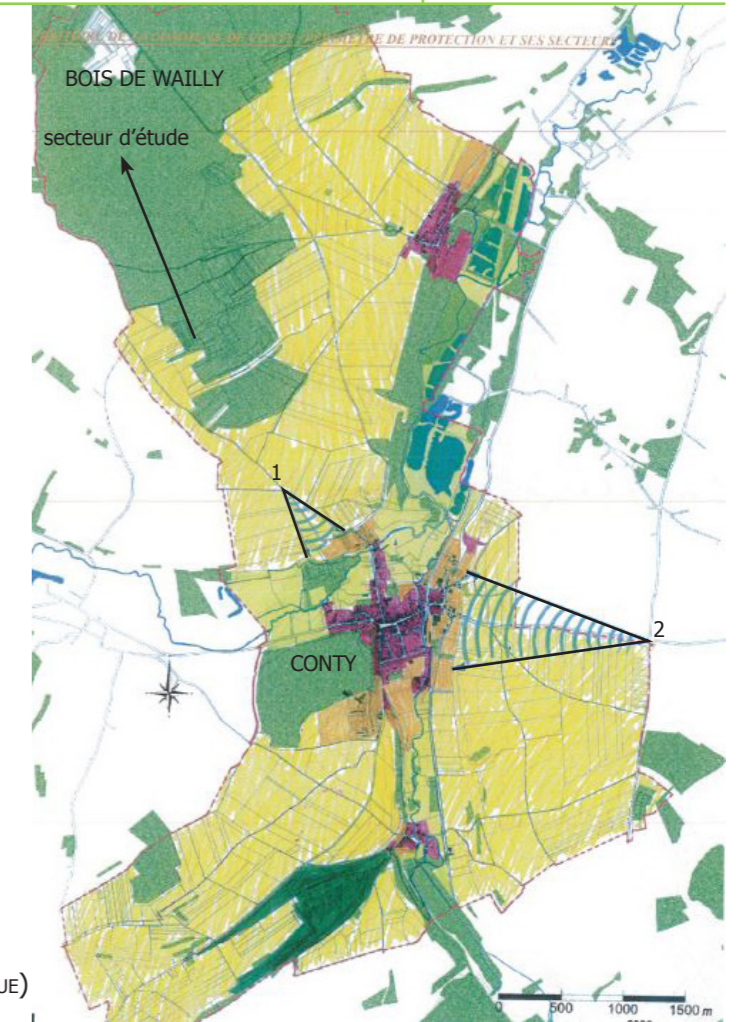


FIGURE 33 : ZPPAUP DE CONTY (PÉRIMÈTRE ET POINTS DE VUE)
(Source : site internet de la ville de Conty)

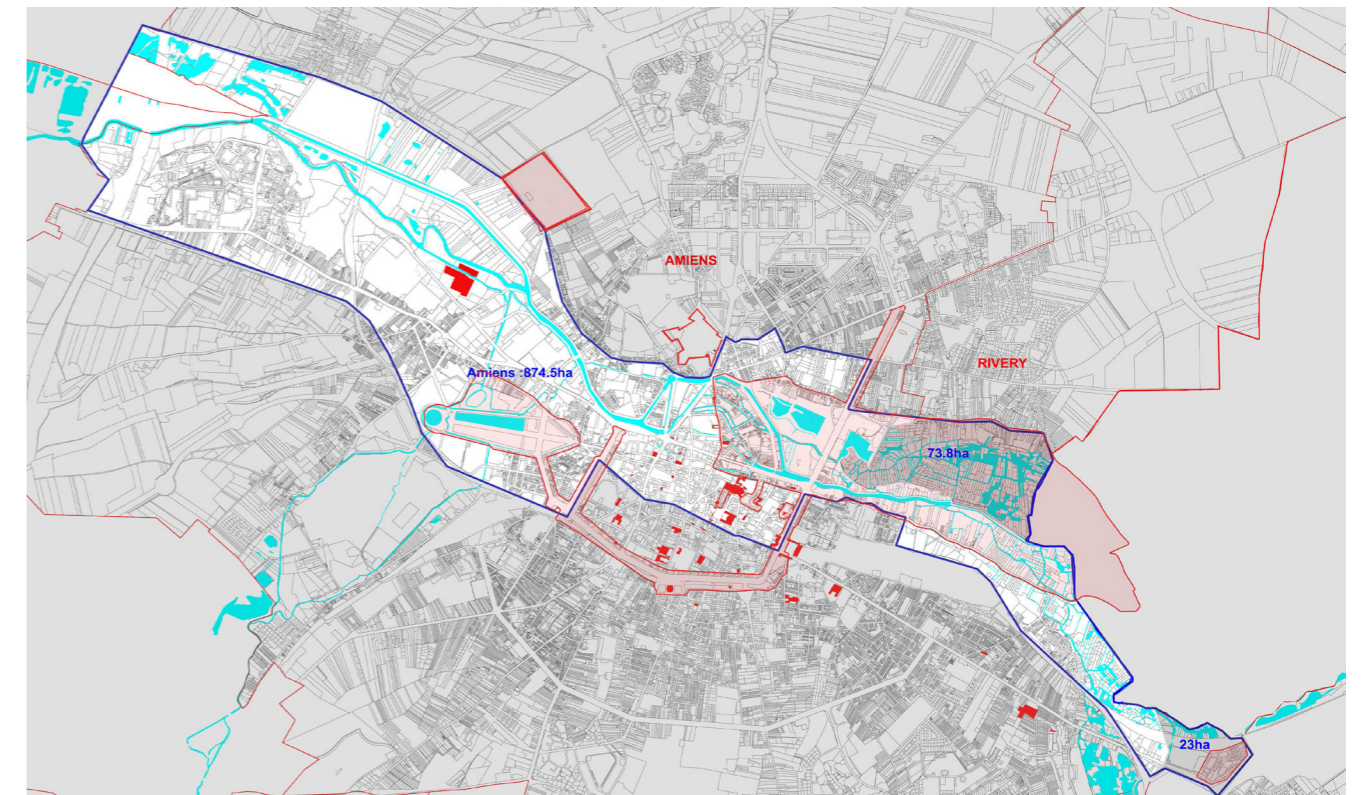


FIGURE 32 : PÉRIMÈTRE DE L'AVAP D'AMIENS AU STADE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE
(Source : Amiens métropole)

3.1.4. SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Le classement et l'inscription des sites sont régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné est riche en sites classés et inscrits.

La ville d'Amiens concentre la plupart d'entre eux, avec sept sites inscrits et deux sites classés, plus un site situé dans la communauté d'agglomération d'Amiens, à Rivery. Situés à l'extrémité du périmètre d'étude, ils ne présentent pas de covisibilité avec le secteur d'études.

Les autres sites sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les sites en covisibilité avec le secteur d'étude, et potentiellement avec les éoliennes, seront décrits dans le chapitre consacré aux sensibilités vis à vis du patrimoine. Les sites classés ou inscrits qui font également l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (signalés par une étoile dans le tableau) seront traités dans la partie consacrée aux sensibilités des monuments.



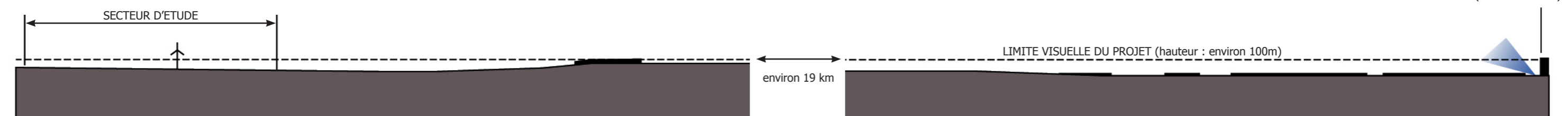
Photographie 17 : château et collégiale Saint-Martin de Picquigny
(Source : <http://chateau-de-picquigny.blogspot.fr>)

3.1.5. LES PROTECTIONS UNESCO

La France compte actuellement 41 biens sur la liste du patrimoine mondial. Le périmètre éloigné englobe l'un de ces sites, la Cathédrale d'Amiens.

Cette église gothique du XIII^e siècle, est classée au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981. Les critères lui ayant valu cette protection sont notamment la cohérence de son plan, la beauté de l'élévation intérieure à trois niveaux et l'agencement du programme sculpté sur la façade principale et le bras sud du transept.

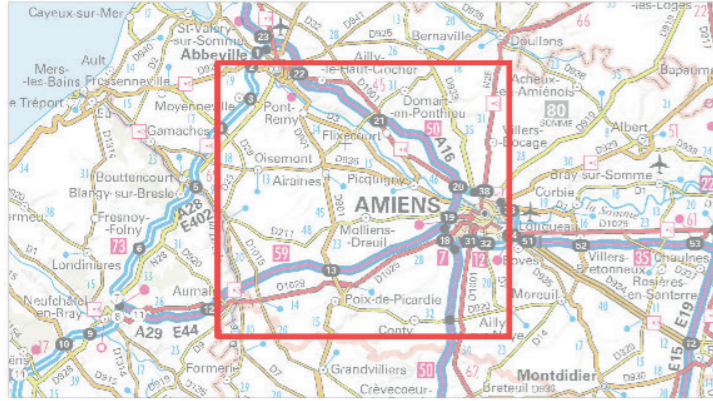
La position de la cathédrale au cœur de l'agglomération d'Amiens, l'éloignement au secteur d'études et l'altitude de l'édifice (cote d'environ 30 mètres) annulent toute possibilité de covisibilité avec le projet depuis le parvis. Considérant une hauteur moyenne des boisements de 25 mètres, les éoliennes ne pourraient être visibles qu'à partir d'une hauteur de 100 mètres au niveau de l'édifice.



COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
AIRAINES	★ site classé	14/01/1944	Les ruines du château des ducs de Luynes et leurs abords
AMIENS	★ site classé	03/12/1942	Parc et bâtiments de l'évêché
AMIENS	site inscrit	18/09/1947	Boulevards intérieurs et promenade de la Hotoie
AMIENS	★ site inscrit	18/09/1947	Cimetière de la Madeleine et plantation routière du CD n° 191
AMIENS	site inscrit	10/05/1973	Ensemble dormé par les façades et toitures des rues Porion, Adéodat, Lefebvre, Metz l'Evêque et place St Michel
AMIENS	site inscrit	18/09/1947	Etang St Pierre et ses abords
AMIENS	site inscrit	18/09/1947	Parc privé de la propriété sise au n°1 rue Gloriette
AMIENS	site inscrit	18/09/1947	Place du Don, marché sur l'eau et leurs abords
AMIENS	site inscrit	04/04/1972	Quartier St Leu, étang St Pierre, Hortillonages
BAILLEUL	site inscrit	25/03/1973	Motte féodale
BETTENCOURT-RIVIERE	★ site classé	04/07/1968	Eglise et cimetière de Rivière et leurs abords
CROIXRAULT	site classé	24/01/1934	Hêtre dit "la canne au bois" au lieu-dit le "bois du parc"
HEUCOURT-CROQUOISON	★ site inscrit	02/02/1944	Eglise Saint-Firmin de Croquoison et ses abords
HEUCOURT-CROQUOISON	site inscrit	07/02/1944	Eglise Saint-Martin d'Heucourt et ses abords
PICQUIGNY	★ site inscrit	09/12/1942	Les abords du château et de l'église collégiale Saint-Martin
RIVERY	site inscrit	04/04/1972	Quartier St Leu, étang St Pierre, Hortillonages
SAINT-LEGER-LES-DOMART	site classé	26/02/1934	Tilleul dit "arbre de la croix Notre-Dame"

FIGURE 34 : SITES CLASSES ET INSCRITS DANS LE PERIMETRE DE 20 KILOMETRES AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDES

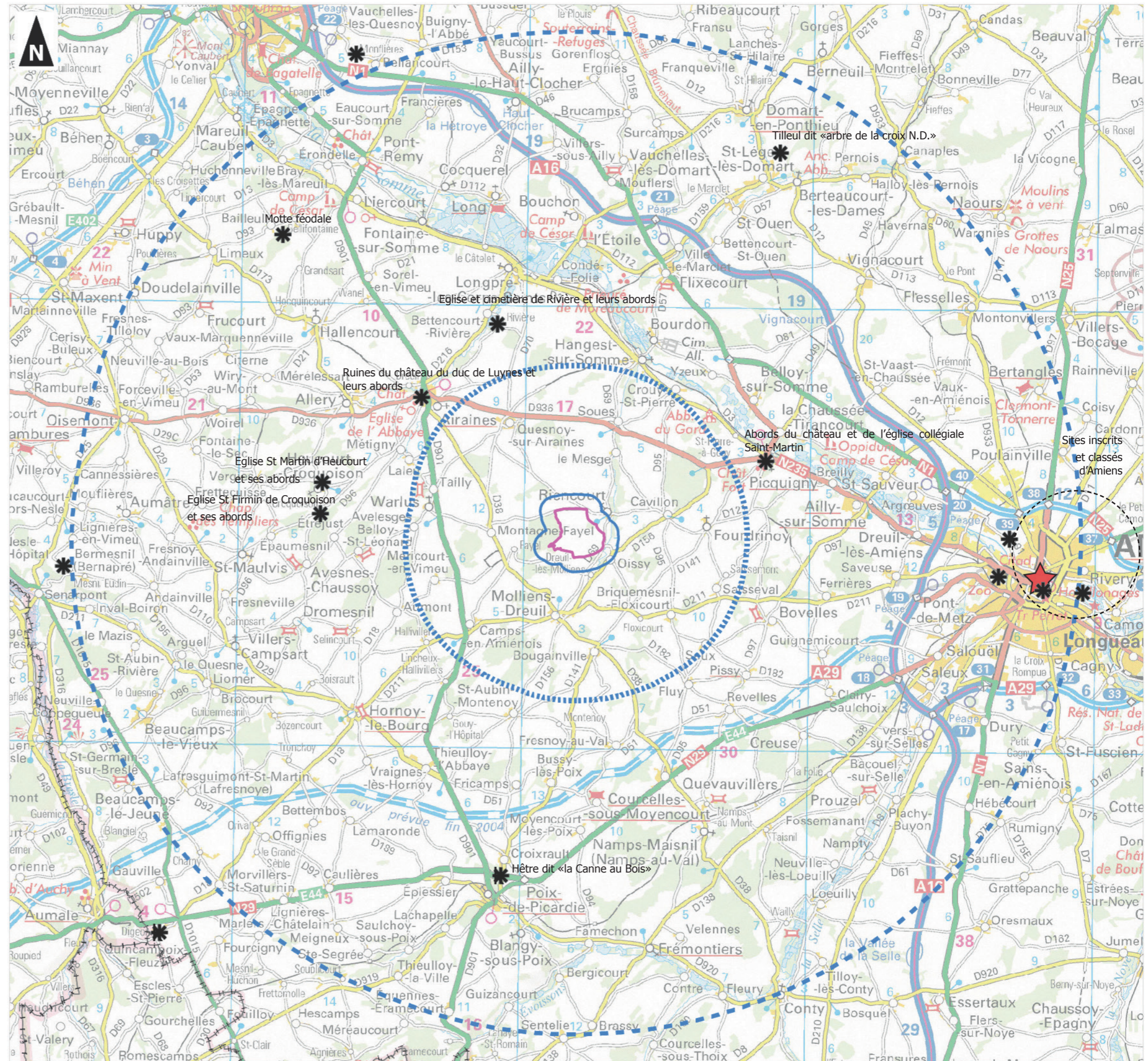
★ sites faisant également l'objet d'une protection au titre des monuments historiques



- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Limites départementales
- Sites classés ou inscrits
- Site classé au patrimoine mondial de l'Unesco (Cathédrale d'Amiens)



Groupe **audicé** 1:160 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



3.1.6. PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- **Les lieux de mémoire liés aux guerres mondiales**

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire est marqué par la présence de plusieurs cimetières militaires issus des deux guerres mondiales. Ils sont souvent situés en frange des bourgs, principalement sur l'axe de la vallée de la Somme et certains autres qui ponctuent les plateaux agricoles au Nord de la Somme. Ceinturés de murets et présentant des mémoires militaires, ces cimetières sont des îlots de mémoire au cœur des paysages ruraux. Aujourd'hui, lieux de recueil et de souvenir, certains d'entre eux sont inscrits dans des circuits touristiques.

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire comprend sept cimetières militaires de la Grande Guerre. Il s'agit pour la totalité de cimetières et mémoriaux dédiés aux soldats du Commonwealth. Ils se situent à Pont-Rémy, Halloy-les-Pernois, Longpré-les-Corps-Saints, Forceville-en-Vimeu, Domart-en-Ponthieu, Crouy-Saint-Pierre et Namps-Maisnil.

La commune de Condé-Folie abrite quant à elle un cimetière militaire français de la deuxième Guerre Mondiale. Il s'agit d'une nécropole nationale, c'est à dire que c'est un cimetière militaire appartenant à l'Etat français.

Aucun de ces lieux de mémoire n'a de covisibilité avec le secteur d'étude.

- **Le petit patrimoine**

Le petit patrimoine, restauré ou non, donne une atmosphère particulière aux villages. C'est le témoin d'une vie passée de ces communes, d'us et coutumes pour certains révolus. Il possède une importance certaine dans l'image qu'il véhicule et l'attrait touristique qu'il possède.

Depuis des siècles, les croix de chemin, les petites chapelles et autres éléments religieux, font partie de notre environnement coutumier, à tel point que nous ne les remarquons pratiquement plus. Ce sont les témoins d'une foi passée, de la ferveur religieuse de nos campagnes et de nos ancêtres. Ils ont été et sont encore pour le promeneur des repères dans le paysage, et pour le croyant une occasion de recueillement.

La Somme possède environ 5000 croix réparties dans tout le département ; ce sont les croix en fer qui sont les plus nombreuses (environ 4000) installées en des lieux très variés (carrefours, entrées de village, chemin de campagne...). Dans les communes des alentours, on note la présence de certaines d'entre elles à Quesnoy-sur-Airaines, Bettencourt-Rivière, Heucourt-Croquoison, etc...

Par ailleurs, des édifices plus importants peuvent animer les routes de campagne. C'est le cas par exemple sur la commune de Riencourt à proximité du secteur d'étude : la Chapelle de St Léger, en surplomb du bourg, semble constituer un «avant-poste» de ce dernier.

Enfin, les clochers d'églises constituent des points de repère dans le paysage. Ils s'élèvent plus ou moins au-dessus du bâti, marquant l'emplacement des villages.

- **Les châteaux et manoirs**

Souvent à l'intérieur même des villages, certaines belles demeures se trouvent incluses dans le tissu urbain. Les murets et portails, ou encore certaines façades de belle facture participent à la qualité architecturale des bourgs.



Photographie 18 : chapelle de Saint Léger entre Riencourt et Dreuil-les-Molliens



Photographie 19 : mur d'enceinte et grille d'accès à une habitation à Fourdrinoy

3.2. TOURISME

3.2.1. LES CHEMINS ET SENTIERS DE RANDONNÉE

Les itinéraires de randonnée permettent une découverte progressive et dynamique du paysage et une immersion dans celui-ci. La composante visuelle est bien sur primordiale dans cette appréhension, mais tous les autres sens sont stimulés.

Le territoire à l'échelle du périmètre éloigné est traversé par plusieurs sentiers :

- des sentiers de Grande Randonnée : GR, itinéraires balisés au niveau national et s'étendant souvent sur plusieurs centaines de kilomètres ;
- des sentiers dits «GR de Pays» : GRP, itinéraires gérés à un échelon local destinés à la découverte d'une région.

Ce réseau est parfois complété par des itinéraires créés à l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes.

A proximité du secteur d'étude (échelle du périmètre intermédiaire), le GR 125 permet de découvrir une portion de plateau boisée et vallonnée. Depuis Bougainville, il longe le bois de Semermesnil à mi-hauteur de versant pour rejoindre le vallon de Molliens-Dreuil et rejoint Méricourt-en-Vimeu en traversant la RD901. Cet itinéraire offre des vues ouvertes sur le plateau agricole.

3.2.2. LES SITES TOURISTIQUES

- La vallée de la Somme :

La plupart des activités touristiques et de loisirs sont installées dans la vallée de la Somme en raison de l'intérêt que représente la présence de l'eau. Ces activités sont nombreuses et diversifiées, s'adressant aussi bien aux riverains qu'aux voyageurs de passage.

Le site archéologique de SAMARA est un espace de loisirs où des fouilles ont révélé des vestiges connus « pour avoir joué un rôle primordial dans la naissance de la Préhistoire comme objet d'études scientifiques ». Le parc de Samara permet de découvrir les gestes et les techniques de la préhistoire dans un cadre pédagogique.

Des bases de canoë-kayak sont accessibles à Saint-Sauveur et à Picquigny. Plus généralement, le tourisme fluvial est bien développé avec les équipements nécessaires à la circulation des bateaux : quais, haltes nautiques, et pontons permettent une agréable découverte de la Somme en quelques jours de bateau.

Une ancienne centrale hydro-électrique est installée à Long. Le développement industriel de la vallée au début du XXème siècle (exploitation de la tourbe) a permis à la commune d'être l'une des premières de France à bénéficier de l'électricité.

L'exploitation de la tourbe dans l'ensemble de la vallée a fortement contribué à son développement économique et industriel aux XIXème et XXème siècles. Héritage des anciennes concessions d'extraction, elle a également contribué à façonner le paysage de la Somme d'aujourd'hui avec ses innombrables marais et étangs. Ils sont désormais devenus des lieux de chasse et de pêche dans un environnement que l'on peut qualifier de premier ordre (en témoignent les sites du réseau Natura 2000 qui parcourent la vallée). Une Maison des Marais est aménagée à Longpré-les-Corps-Saints ; elle propose des visites nature, des expositions et un espace pédagogique.

Le château de Long, en rive droite du fleuve, se visite ; on peut notamment découvrir dans le parc le jardin aménagé, les serres, une orangerie, une glacière, un colombier et un lavoir.

- Le patrimoine religieux et architectural :

Les clochers de villages et les châteaux, qu'ils soient ou non protégés au titre des Monuments historiques, constituent des points d'attraction touristiques pour le promeneur souhaitant découvrir la campagne environnante.

Le château et la collégiale Saint Martin de Picquigny constituent également un site touristique. Depuis 2013 le château est devenu une propriété privée ; des visites y sont organisées pour découvrir le lieu dont les abords sont aussi un espace de promenade.

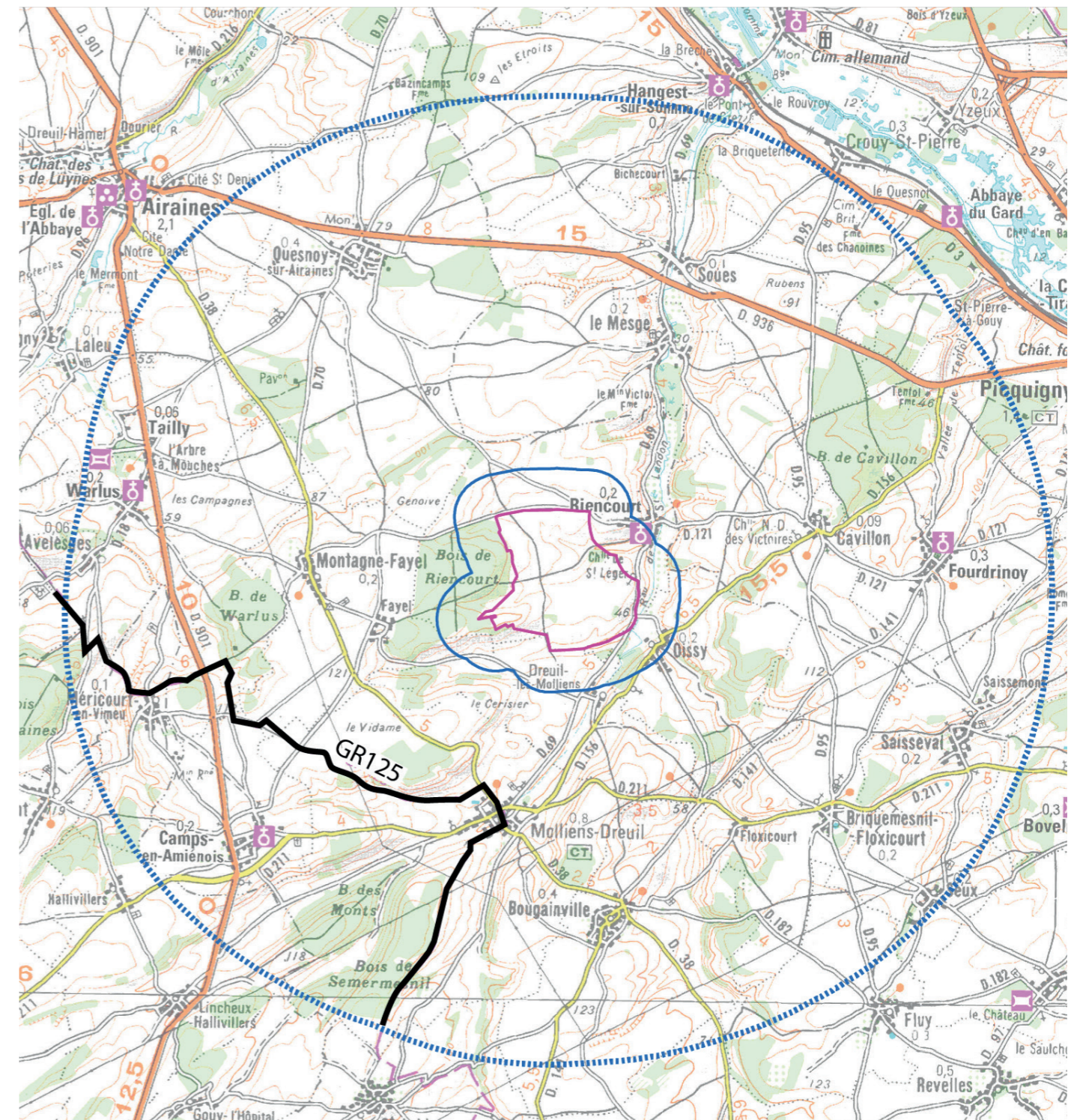


FIGURE 36 : CHEMINS DE RANDONNÉE A PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ETUDE



- Les châteaux et demeures remarquables :

Le château de Taily l'arbre à Mouches a la particularité d'avoir appartenu au Maréchal Leclerc de Hautecloque qui y habitait. Une exposition sur la Libération lui est consacrée ; les communs et le parc se visitent.

- Les mottes féodales et les anciens oppidums :

Les buttes féodales sont d'anciennes places fortes dont il reste principalement la butte de terre qui soutenait le donjon primitif alors construit en bois. La butte féodale de Bailleul, au nord-ouest du secteur d'études, est longée par le GR125. Pour l'instant aucune signalétique n'est mise en place sur le site, qui est menacé par l'enfrichement, mais la DREAL souhaite développer l'accès au public.

Les oppidums en vallée de la Somme peuvent également constituer des objectifs de découverte du patrimoine local. Ils sont chargés d'une histoire de plusieurs siècles et pouvaient contenir plusieurs milliers d'hommes à l'époque gallo-romaine. L'oppidum de la Chaussée-Tirancourt est aménagé avec trois belvédères ; on peut le découvrir en empruntant le sentier de randonnée de la vallée d'Acon.

3.3. SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques et les sites offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments et des sites dépend de nombreux facteurs tels que :

- la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres.

Les covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- o en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- o entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- o entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus prégnante à l'horizon.

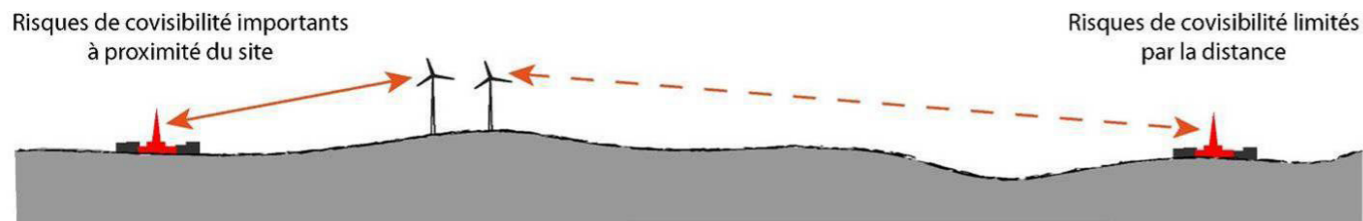


FIGURE 37 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

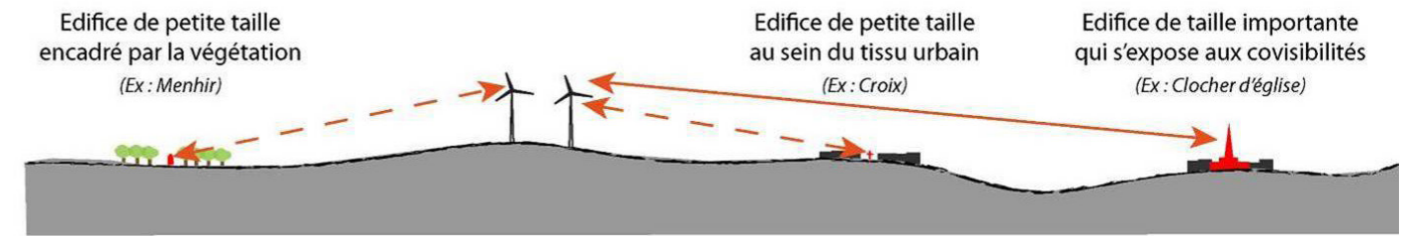


FIGURE 38 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ÉDIFICE

- le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont isolés par les effets de relief.

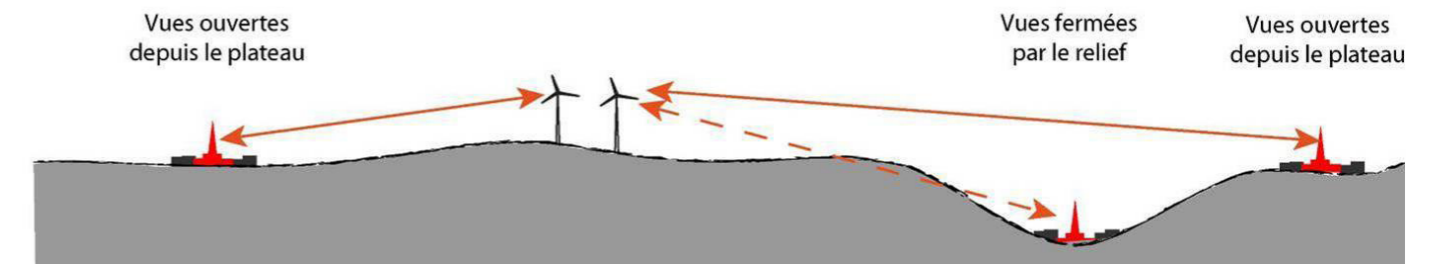


FIGURE 39 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DU RELIEF

- l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- o l'existence d'une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- o la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon moins exposé aux vues vers l'extérieur.

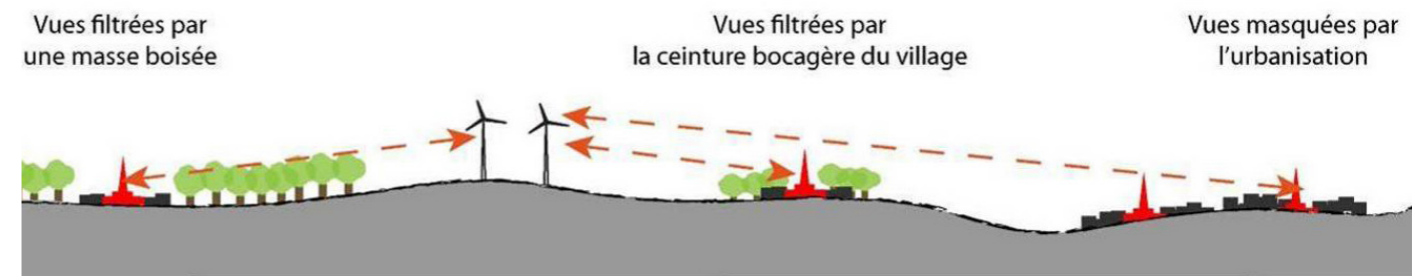
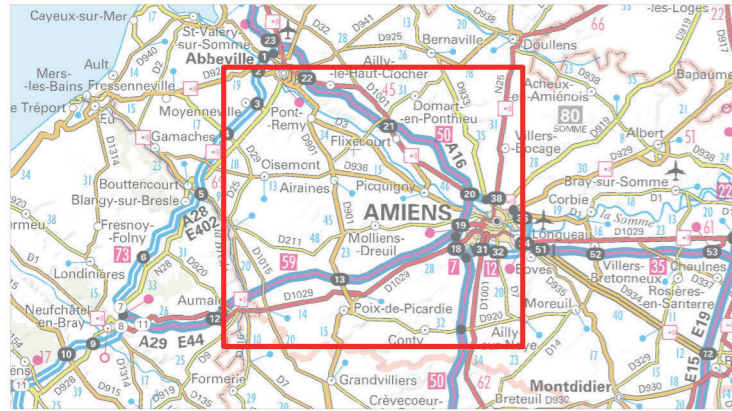


FIGURE 40 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Projet de Riencourt (80)

Dossier d'Autorisation Environnementale

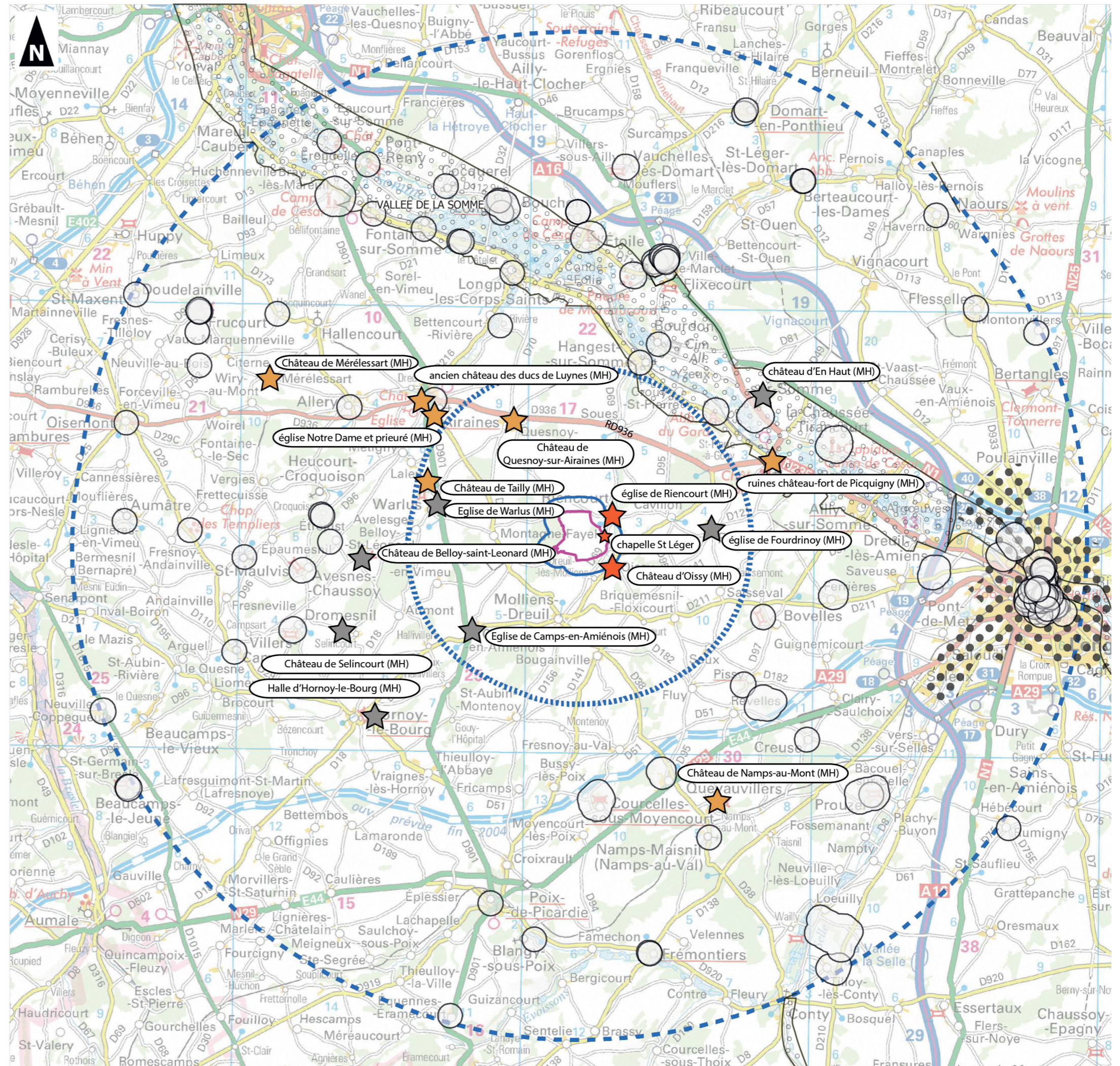
Sensibilités du patrimoine à l'échelle du périmètre éloigné



- Secteur d'étude
- Périmètre d'étude rapproché (600 m)
- Périmètre d'étude intermédiaire (6 km)
- Périmètre d'étude éloigné (20 km)
- Edifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité importante
- Edifices patrimoniaux avec visibilité/covisibilité modérée
- Edifices patrimoniaux avec visibilité faible ou nulle
- Edifices protégés sans visibilité sur le projet
- Agglomération d'Amiens : peu ou pas de sensibilité (monuments inclus dans le tissu urbain)
- Vallées de la Somme : peu ou pas de sensibilité (encaissement de la vallée et présence de boisements)
- Edifices patrimoniaux (hors MH) avec visibilité/covisibilité importante



0 5 10 15
Kilomètres



3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE

3.3.2.1. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

Ce chapitre détaille les sensibilités des monuments potentiellement exposés en raison de leur situation dans le paysage.

Château de Mérélessart

L'arrivée vers le château depuis le nord, en venant d'Hallencourt, donne à voir les parcs éoliens d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines. Le parc éolien de Riencourt sera susceptible d'être vu depuis cette route.

A la pointe Nord du village, le château de Mérélessart est clôturé d'un mur d'enceinte. La sortie de la propriété par la rue du Cap Guy de Bonnault débouche sur du bâti occultant les vues en direction du site d'implantation.

Ancien château des ducs de Luynes, à Airaines

Le château se situe sur un promontoire et domine la ville d'Airaines. Les vues sont dégagées vers le sud et laissent voir en arrière-plan de l'urbanisation les éoliennes du parc éolien d'Airaines situées à moins de 2 kilomètres. Au loin se distinguent également les éoliennes de Quesnoy-sur-Airaines. Le projet de parc éolien s'inscrit à l'arrière et dans le même angle de vue que ces dernières. Leur perception sera limitée par la distance.

Eglise Notre-Dame et Prieuré, à Airaines

En contrebas du château des ducs de Luynes, l'église Notre-Dame et Prieuré occupe une parcelle en pente, sur le versant de la butte. Son entrée donne directement sur la voirie et l'espace extérieur se limite à une petite surface engazonnée au sud. C'est par ce dégagement qu'on peut avoir accès à une vue lointaine. On aperçoit les parcs éoliens d'Airaines et de Quesnoy-sur-Airaines. La perception du parc éolien de Riencourt situé à l'arrière du parc de Quesnoy-sur-Airaines, sera limitée par la distance.

Eglise Saint-Apré à Warlus

L'église Saint-Apré est située en cœur de village, sur le plateau. L'église est orientée en direction du secteur d'étude. La présence du cimetière autour de l'église crée un espace dégagé. Aussi, des vues seront possibles sur le projet de parc éolien. Il n'y aura toutefois pas de risque de conflit d'échelle au vu de la distance qui sépare le secteur d'étude du monument (environ 5,7 kilomètres).

Domaine de Tailly-L'arbre à mouches

L'ancien château du Maréchal Leclerc est situé dans la perspective d'une grande allée forestière. En serré dans un parc boisé, il ne présente pas de vues lointaines hormis la perspective de l'allée d'entrée.

Le prolongement de cet axe passe au nord du secteur d'étude, qui par conséquent ne sera pas visible depuis le château.

Château de Quesnoy-sur-Airaines

Le château, situé à l'est de la commune, est entouré par un parc boisé qui limite les vues vers l'extérieur. A l'intérieur du domaine, certaines allées forestières (notamment une allée forestière orientée nord-sud au cœur du parc) pourraient constituer des perspectives en direction du projet.

La route qui longe le domaine à l'ouest présente des vues en direction du parc éolien de Quesnoy-sur-Airaines. Mais le projet de parc éolien, situé plus à l'est, ne rentre pas dans le champ de vision de la route (au droit du domaine).

Château de Belloy-Saint-Léonard

Le château est situé en haut de butte, en partie haute du vallon qui accueille le village. Le domaine comprend une partie engazonnée en partie haute et un parc boisé sur le versant. Le château se situe à la jonction de ces deux espaces, en crête de versant. Sa façade du côté du parc boisé est dirigée en direction du secteur d'études.

Néanmoins, les allées forestières ne sont pas axées en direction du projet et la présence des boisements, proches du château, cantonne les vues à l'intérieur du domaine.



Photographie 20 : Vue depuis l'esplanade du château des ducs de Luynes en direction du secteur d'étude



Photographie 21 : l'esplanade et les ruines du château des ducs de Luynes



Photographie 22 : Eglise Notre-Dame et Prieuré

Château de Selincourt à Hornoy-le-Bourg

Le château est situé en sortie sud du lieu-dit de Selincourt, qui s'étend sur une avancée du relief. L'esplanade du château s'inscrit dans un grand rectangle entre deux bandes parallèles de boisement. L'ensemble est orienté dans un sens nord-ouest/ sud-est. Par conséquent, les perspectives de l'aménagement ne sont pas orientées vers le secteur d'étude.

Par ailleurs, les vues en direction du projet butent sur une succession de vallonnements et sur une haie en bord de versant.

Les vues sur le projet, si elles existent, seront donc très limitées.

Halle d'Hornoy-le-Bourg

La halle en bois, située sur une place publique à coté de l'église, s'inscrit dans un bourg en surplomb d'environ 80 mètres par rapport au secteur d'études. Néanmoins, les vues sont limitées par la distance avec les éoliennes et par la présence de bâti tout autour de la place.

Eglise de Camps-en-Amiénois

L'église de Camps-en-Amiénois est située sur une parcelle en hauteur par rapport à la voirie. Elle s'inscrit au niveau d'un carrefour, dans la perspective d'un mail correspondant à l'ancienne route d'Amiens. Les vues depuis le parvis laissent apercevoir le parc éolien de Montagne-Fayel en direction du nord.

Le secteur d'étude, situé plus à l'est que celui-ci, est masqué par le bâti.

Château de Namps-au-Mont

Ce château est situé à 4,2 kilomètres environ au sud du secteur d'études et le surplombe d'une vingtaine de mètres. La route qui mène au domaine offre des vues dégagées sur les étendues cultivées du plateau. Les éoliennes pourront être perceptibles depuis cette route et depuis l'esplanade du château qui borde la voirie. Néanmoins, la perception sera limitée par la distance et par la différence d'altitude.

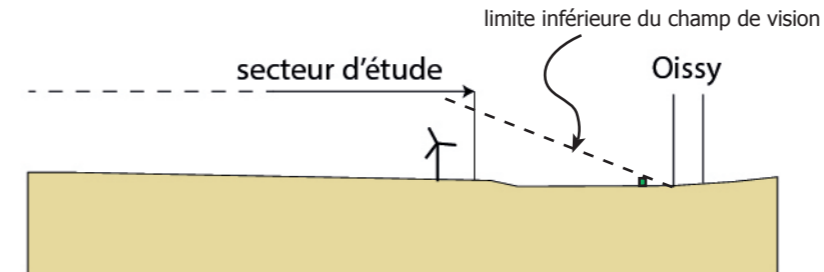
Château d'Oissy

Le château est situé au centre du bourg d'Oissy, à environ 300 mètres du secteur d'étude. Malgré la proximité, le

domaine est enserré étroitement dans une bordure boisée. Une vue partielle des éoliennes est possible, à l'arrière des frondaisons.

Eglise de Fourdrinoy

Située en centre-bourg, l'église de Fourdrinoy s'inscrit quasiment dans l'alignement de la rue. Le secteur d'étude est



situé à l'opposé de la façade de l'édifice. La partie haute des éoliennes pourrait être visible à travers les dents creuses du bâti. Depuis l'extérieur du bourg, les covisibilités (vues à la fois sur l'église et sur le projet éolien) sont limitées par la présence de végétation à proximité de l'église.

Château d'En Haut à Belloy-sur-Somme

Le domaine, situé sur la rive droite du fleuve, surplombe la vallée. La façade est orientée vers l'est; en revanche les espaces extérieurs s'étendent vers le sud-ouest, en direction du secteur d'études. Malgré la position dominante du château par rapport à la vallée, le bâti forme un premier plan autour de l'enceinte qui limite fortement les vues lointaines. En arrière-plan, les boisements de la vallée s'inscrivent entre les deux rives. Par conséquent les vues depuis le domaine seront limitées, le cas échéant, à la partie supérieure des éoliennes.



Photographie 23 : Vue depuis le parvis de l'église de Camps-en-Amiénois vers le nord



Photographie 24 : Eglise de Camps-en-Amiénois



Photographie 25 : Portail du château d'Oissy

Château et collégiale Saint-Martin à Picquigny

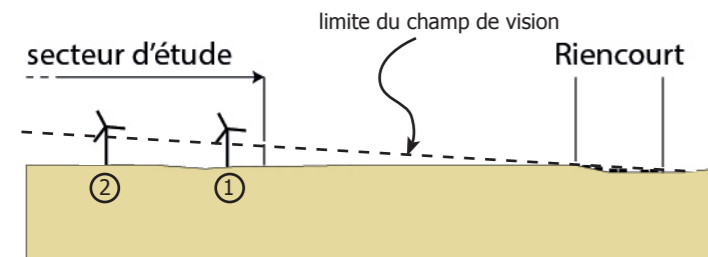
Le château fort de Picquigny constituait un verrou sur le fleuve et contrôlait depuis sa position dominante la circulation des marchandises et des hommes. La collégiale située à proximité était la chapelle du château.

Au niveau du chemin de Fourdrinoy (partie haute de l'enceinte), les vues en direction du secteur d'études sont bornées au premier plan par le bois de Neuilly. Le parc éolien pourrait potentiellement être visible au niveau du haut du mat et des pales des éoliennes. Cette vision d'un tronçon d'éolienne au dessus d'un boisement peut brouiller l'appréciation de l'horizon. Aussi, un éloignement suffisant des éoliennes au sein du secteur d'études (éloignement de la vallée du Saint-Landon) permettra de minimiser au maximum la vue sur les machines.

Eglise de Rencourt

L'église de Rencourt est située dans le creux du vallon du Saint-Landon. Depuis les abords immédiats du monument, les vues sont limitées par la présence du versant. L'édifice, en surplomb vis à vis de la rue principale du village, s'appuie en effet sur la pente dans laquelle il s'imbrique. L'absence de recul implique qu'aucune vue n'est possible sur le projet de parc lorsqu'on se situe à proximité du monument.

L'arrivée sur le village depuis la rive droite du Saint-Landon offre une covisibilité entre l'église et le projet de parc situé en surplomb. Un recul suffisant des éoliennes permettra d'éviter un conflit d'échelle entre le monument et les éoliennes. Par ailleurs l'implantation devra être étudiée afin d'éviter une présence d'éolienne directement dans l'axe de vue de l'église.



Le profil ci-contre illustre les différences d'impact en fonction du positionnement des éoliennes sur le secteur d'étude.

Eolienne 1 : effet de surplomb prononcé

Eolienne 2 : surplomb atténué par l'éloignement (seul le tiers supérieur du mât est visible)



Photographie 26 : église de Rencourt et covisibilités avec le secteur d'étude situé en arrière-plan

3.3.2.2. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS

Chapelle Saint Léger

La chapelle Saint-Léger, toujours ouverte, a été restaurée en 2002. Lieu de dévotion, c'est aussi un repère qui se détache sur l'horizon dégagé du plateau. Vu la situation de la chapelle en limite du secteur d'étude, les covisibilités seront inévitables. Il s'agit de penser l'implantation des éoliennes pour que le parc ne vienne pas perturber la lisibilité du monument depuis la route qui relie Rencourt à Dreuil-les-Molliens, dans le sens où se découvre la façade de la chapelle (sens Rencourt - Dreuil les Molliens).

3.3.2.3. SENSIBILITÉ DES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les deux sites classés et inscrits à enjeu vis à vis du projet, à savoir l'ancien château des Ducs de Luynes et le château et la collégiale de Picquigny et leurs abords, sont traités dans le paragraphe consacré aux sensibilités des monuments historiques.

3.3.2.4. SENSIBILITÉ DES SITES TOURISTIQUES

Le secteur d'étude et son périmètre proche ne font pas partie des secteurs touristiques majeurs du territoire. Dans ce paysage du quotidien, les éoliennes sont un signe de l'évolution des sociétés au même titre que l'évolution de l'agriculture, de l'urbanisation... Par ailleurs le secteur d'étude, par sa dimension assez réduite, limite la dimension potentielle du parc et par conséquent son emprise visuelle.

Les principaux impacts sont pour le promeneur la modification des perceptions au pied des éoliennes.

Conclusion du volet patrimoine

A l'échelle du périmètre éloigné, les éléments de patrimoine concernés par des vues sur le projet sont principalement situés sur des hauteurs : château de Mérélessart, château de Namps-au-Mont, château des ducs de Luynes à Airaines.

Le site touristique de la vallée de la Somme présente peu d'enjeu vis-à-vis du projet. De même, la distance et le bâti annulent toute possibilité de vue depuis la cathédrale d'Amiens, site Unesco.

A l'échelle du périmètre intermédiaire, les monuments concernés sont situés à la fois sur le plateau et dans la vallée du Saint-Landon. Sur le plateau, les châteaux de Quesnoy-sur-Airaines et de Tilly-l'Arbre-à-Mouches sont inclus dans des domaines boisés, mais leurs abords s'ouvrent sur le plateau où s'inscrit le projet. De même, la chapelle Saint-Léger (monument non protégé), se positionne sur les hauteurs de Rencourt, à proximité directe du projet. Dans la vallée du Saint-Landon, l'église de Rencourt se place en covisibilité avec le projet : en descendant le coteau de Cavillon, elle s'inscrit dans la silhouette du village, au devant du plateau. **L'église de Rencourt est le principal monument entrant en jeu dans l'insertion du projet.**

Conclusion générale sur les sensibilités

Afin de permettre une implantation harmonieuse du projet dans le site, le projet doit tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, etc.) afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles. Il doit aussi prendre en compte le développement éolien environnant, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire.

Une inscription assez discrète dans un paysage vallonné et boisé

Le secteur d'étude s'inscrit dans une «poche» d'étendue cultivée entre le vallon du Saint-Landon et le bois de Riencourt. Ces limites physiques dessinent le cadre du projet et limitent les vues à proximité directe des éoliennes.

Des sensibilités liées à la topographie

Le relief du secteur d'étude est vallonné et englobe les versants de vallées sèches, ainsi qu'au sud-est le versant pentu du Saint-Landon. Ces micro-reliefs qui participent à la spécificité du paysage local doivent être pris en compte dans le projet.

Des sensibilités liées aux lieux de vie proches

Une attention sera à porter aux lieux de vie proches de Riencourt, Dreuil-les-Molliens, Molliens-Dreuil, Oissy, Cavillon et Montagne-Fayel et Soues. Les franges urbaines et les extensions urbaines contemporaines sont particulièrement sensibles. Les vues depuis ces villages sont décisives pour définir l'implantation du parc.

Au-delà, l'étude des impacts du projet s'attachera aux vues ponctuelles au niveau des villages de Bougainville, Briquemesnil-Floxicourt, Fourdrinoy, Méricourt-en-Vimeu, Le Mesge, Quesnoy-sur-Airaines, Airaines et Tailly.

Des sensibilités ponctuelles liées aux axes de déplacement

L'alternance de paysages boisés et de paysages ouverts crée une succession de fenêtres où se découvrent les différents projets éoliens. Les photomontages depuis les deux routes principales -RD901 et RD936- sur leurs portions dégagées, ainsi que depuis les infrastructures secondaires proches surplombant le secteur d'étude, permettront d'évaluer les impacts du projet et d'orienter le choix d'implantation.

Des sensibilités liées aux covisibilités entre secteur d'étude et patrimoine

Le secteur d'étude est environné d'une forte densité de monuments historiques. Les sensibilités sont globalement limitées. Néanmoins, une vigilance particulière est à apporter à l'implantation du projet en fonction des covisibilités entre le parc éolien et l'église de Riencourt, depuis l'accès au bourg par la RD121 (route de Cavillon).

Le tableau ci-dessous synthétise les sensibilités liées aux lieux de vie et aux édifices et sites protégés. **Les sensibilités liées aux paysages du territoire s'apprécieront plus pertinemment au travers des cartes du document.**

Thématique	Détail	Niveau de sensibilité				
		nulle	faible	modérée	forte	majeure
Lieux de vie	Riencourt					
	Dreuil-lès-Molliens					
	Molliens-Dreuil					
	Oissy					
	Cavillon					
	Montagne-Fayel					
	Souest					
	Bougainville					
	Briquemesnil-Floxicourt					
	Quesnoy-sur-Airaines					
	Fourdrinoy					
	Méricourt-en-Vimeu					
	Le Mesge					
	Airaines					
	Tailly					
Patrimoine protégé (Monuments Historiques, sites)	église de Riencourt					
	château d'Oissy					
	ancien château des ducs de Luynes					
	château de Quesnoy-sur-Airaines					
	château de Picquigny					
	château de Tailly-l'arbre à mouches					
	église Notre-Dame et Prieuré-Airaines					
	château de Mérélessart					
	château de Namps-au-Mont					
	église de Warlus					
	château de Sélincourt					
	halle d'Hornoy-le-Bourg					
château de Belloy-Saint-Leonard						
église de Camps-en-Amiénois						
château d'En-Haut						
église de Fourdrinoy						
Patrimoine non protégé	chapelle Saint-Léger-Riencourt					
Site touristique	vallée de la Somme					

4. RÉFLEXIONS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN

4.1. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

Des points de vue décisifs pour le choix de l'implantation

Le choix de l'implantation pourra s'appuyer sur l'étude de trois points de vue :

1. Vue depuis la RD121 entre Cavillon et Riencourt
2. Vue depuis l'entrée d'Oissy par la route reliant la RD211 à Oissy
3. Vue en sortie de Dreuil-les-Molliens au niveau du lotissement du Champ des Linottes

Une répartition groupée

La proximité du bois de Riencourt avec le bourg de Riencourt donne un caractère assez intimiste au secteur d'étude. Une forme ramassée, grâce à une disposition en plusieurs lignes, permettra de limiter l'emprise visuelle du parc éolien. Il s'agira donc également de limiter le nombre d'éoliennes par ligne. Sur ce site, une succession de trois à quatre éoliennes maximum par ligne serait souhaitable.

Par ailleurs, cette disposition en plusieurs lignes permettra de créer l'effet d'une composition aléatoire, qui animera les vues vers le parc éolien. Cet effet pourra être accentué en créant des décalages entre les éoliennes d'une ligne à l'autre. Eventuellement, une répartition en deux groupes d'éoliennes pourrait être envisagée.

L'inscription dans la topographie du site

Le secteur d'étude s'inscrit sur un terrain avec une « assiette » topographique irrégulière. La présence de plis et replis est lié aux micro-reliefs que sont les vallées sèches et à la proximité du vallon du Saint-Landon, qui accueille le bourg de Riencourt.

Le parti pris, du point de vue du paysage, est de révéler les pentes naturelles à travers l'implantation des éoliennes et de souligner les seuils : limite de vallée sèche ou rupture de pente au niveau du versant. Il s'agit donc de suivre autant que possible les lignes structurantes de la topographie.

Une implantation distincte du parc éolien du Haut Plateau Picard

Le parc éolien situé au nord du secteur d'étude est constitué d'un grand nombre d'éoliennes et s'étend sur des lignes composées pour les plus longues de sept éoliennes. Le contexte de plateau assez homogène qui caractérise ce parc existant diffère de celui du secteur d'étude, dont l'emprise est aussi largement inférieure.

Des secteurs à éviter

il s'agira d'éviter certains secteurs :

- la proximité avec la lisière du bois de Riencourt : prévoir un espace de « respiration » autour du bois pour éviter le conflit d'échelle,
- les pentes abruptes au sud et à l'est du secteur d'étude,
- les pentes boisées et le sommet de la colline (la Tételotte),
- l'angle de vue de l'église de Riencourt depuis l'arrivée sur Riencourt par la RD121.

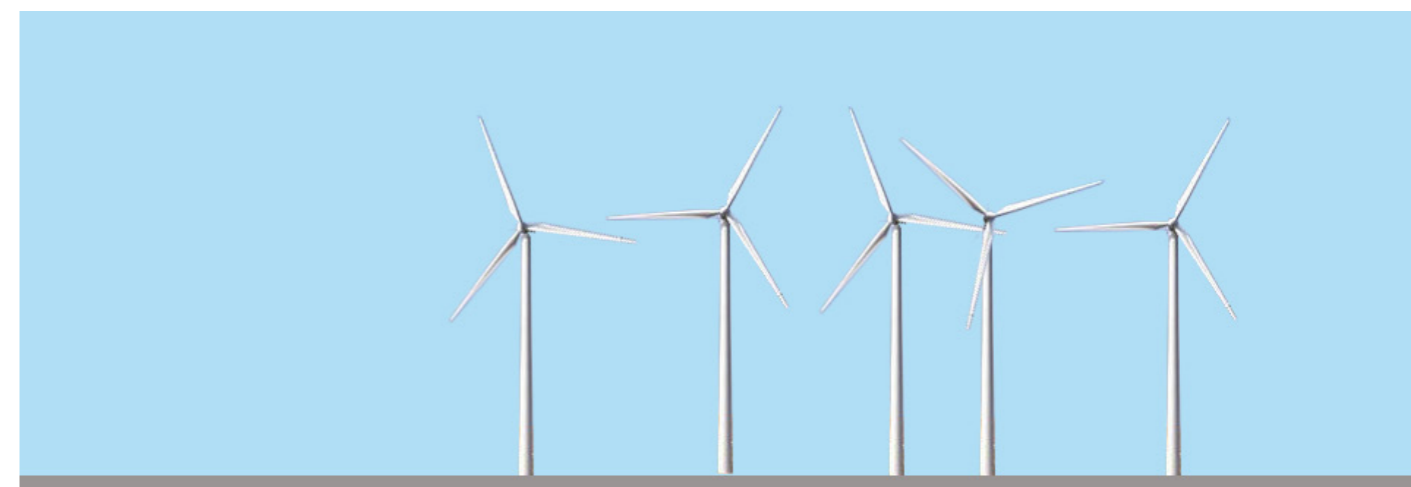


FIGURE 42 : IMPLANTATION ALÉATOIRE

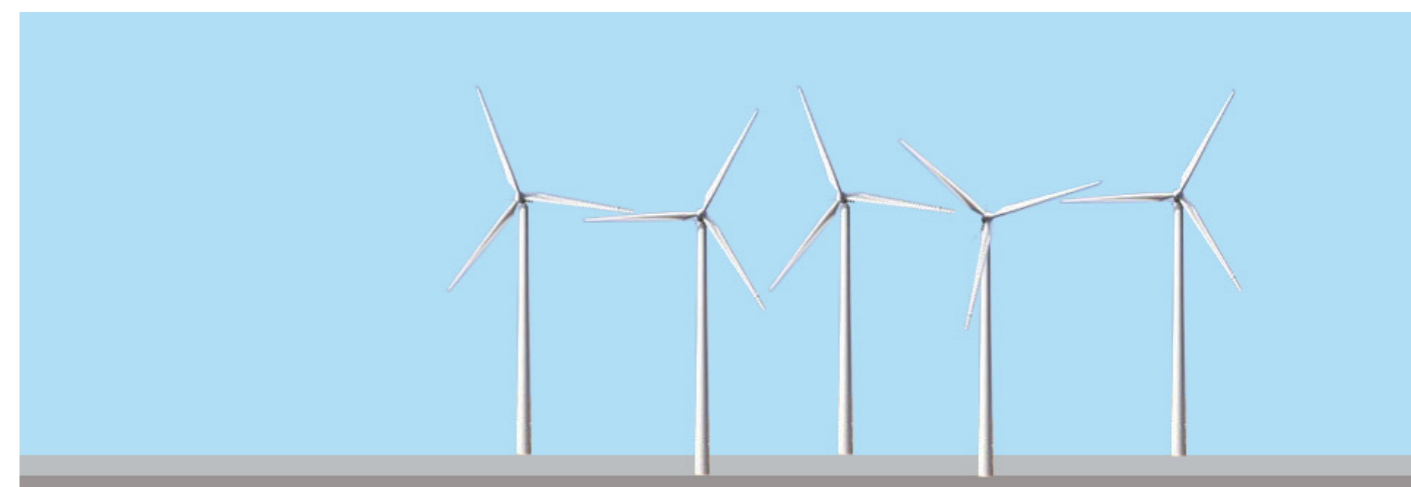
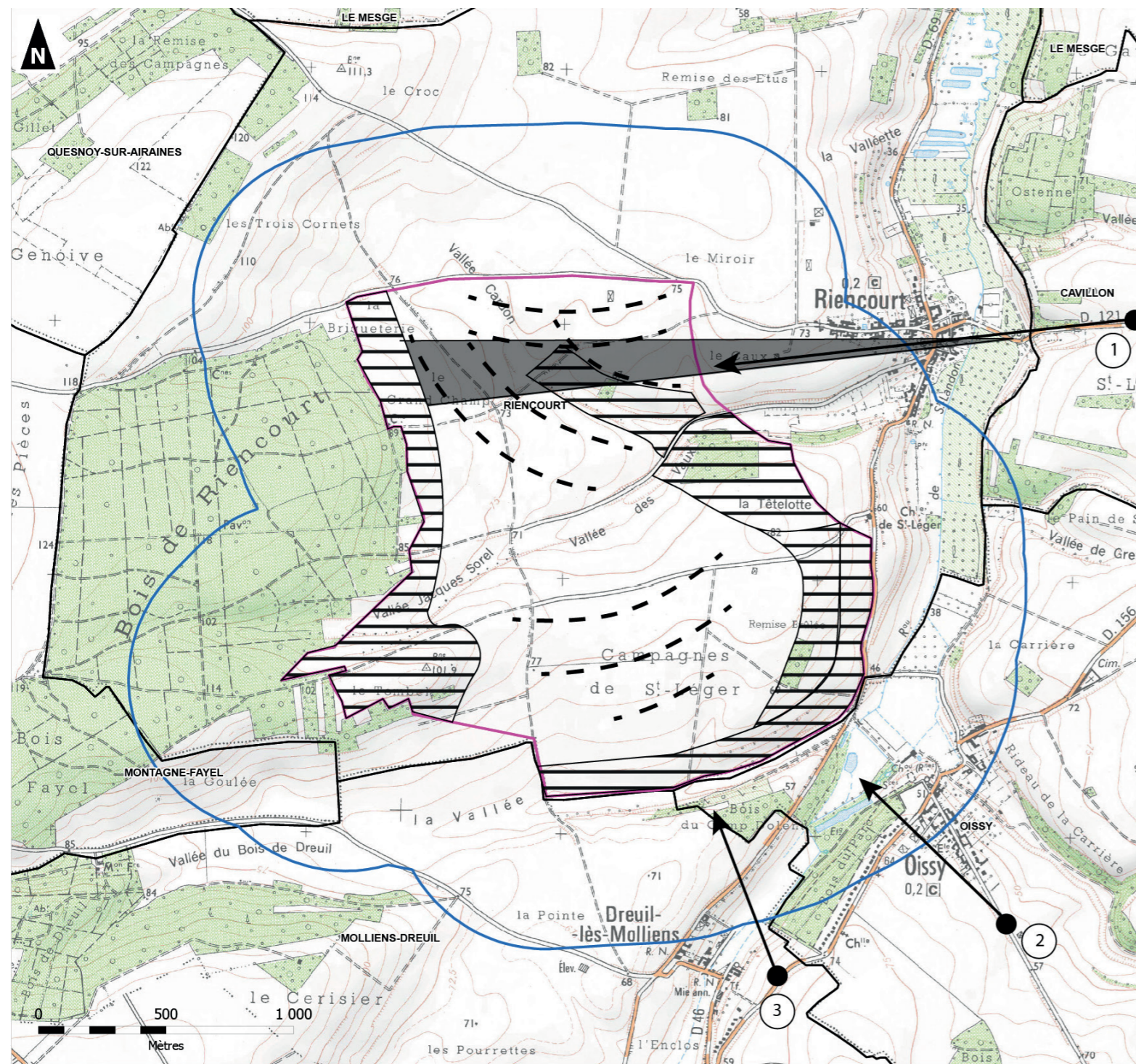









FIGURE 41 : ÉTAGEMENT DES ÉOLIENNES

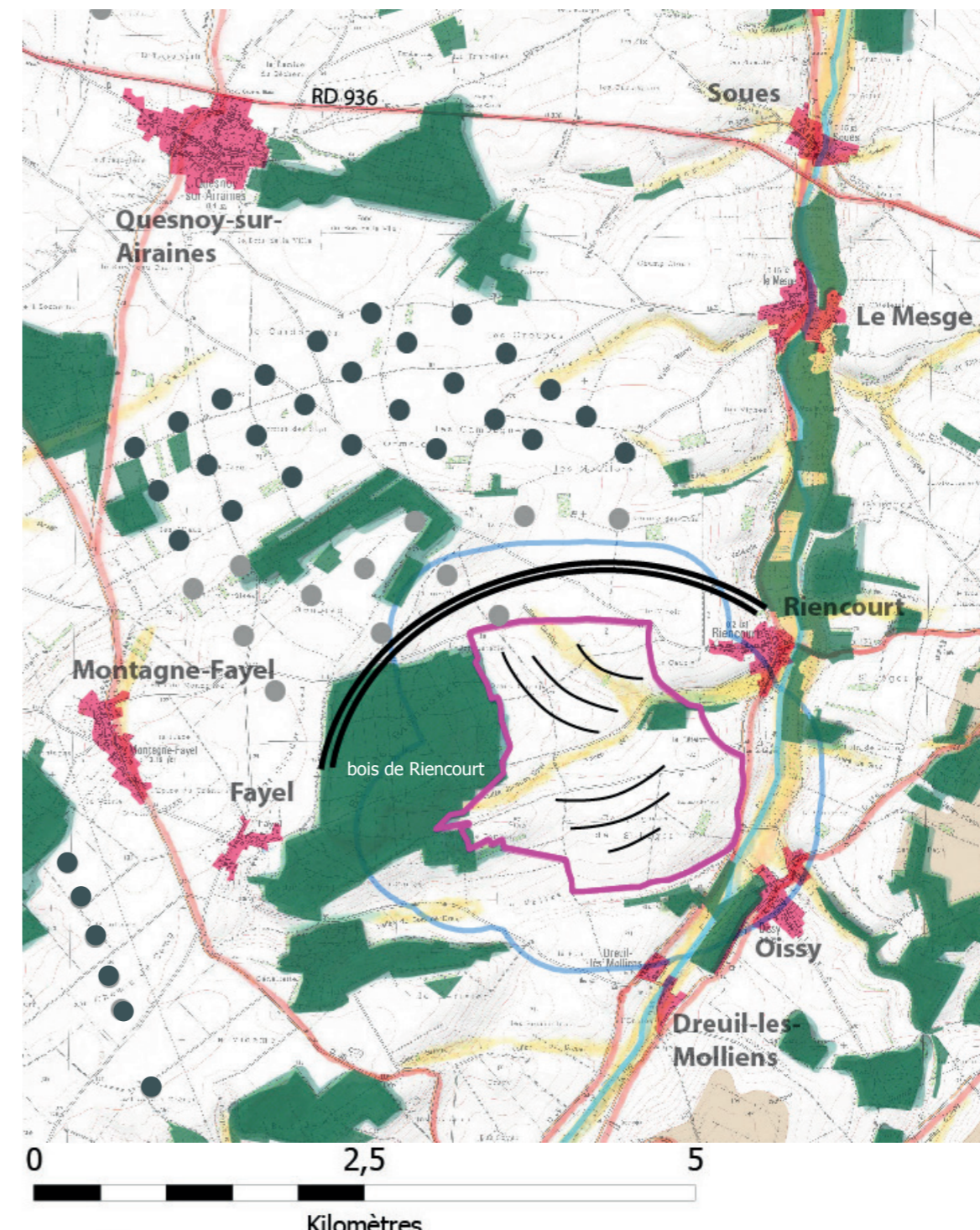


FIGURE 43 : POINT DE VUE 1. : ARRIVÉE SUR RIENCOURT PAR LA RD121









ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Limites communales
-  zones de pentes fortes à éviter
-  angle de vue de l'église de Riencourt à éviter
-  lignes structurantes de la topographie à utiliser de préférence dans l'implantation
-  points de vue proches offrant une vue globale du secteur d'étude



RELATION AUX PARCS VOISINS

-  Secteur d'étude
-  Périmètre d'étude rapproché (600 m)
-  Eoliennes existantes
-  Eoliennes en projet
-  Démarcation des différents parcs
-  Lignes de composition du parc de Riencourt (issues des orientations)

Le parc de Riencourt est rattaché à une portion de plateau délimitée par le bois de Riencourt. La forme du parc n'est donc pas à penser en continuité des lignes d'implantation du parc de Quesnoy-sur-Airaines, implanté quant à lui sur une large étendue horizontale.

